

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 902

29 avril 2009

SOMMAIRE

Acuazahara (Luxembourg) S.A.	43250	Lux Electronic Company S.A.	43264
AHW Sicav LRll	43265	Lux International Strategy	43257
Aquasourca S.A.	43254	Man@Work S.A.	43255
Aquilon S.A.	43262	Meldel Invest S.A.	43255
AstraZeneca Tika SNC	43293	Nord Europe Patrimonium	43261
Broad View S.A.	43260	Oaktree Sàrl	43296
BSOP Invest S.A.	43263	Parc Merveilleux	43252
Captiva 2 Juna Holding S.à r.l.	43294	Partners Group Alternative Strategies ...	43265
Carcani	43265	Peony S.A.	43253
Cesare Fiorucci Luxco	43294	Sauren Fonds-Select Sicav	43264
China Corn Oil S.A.	43251	SDK Ungarn SA	43260
CIPA Investissements S.A.	43259	Selector Management Fund	43252
Citio Sàrl	43295	Simsa Holding S.A.	43262
Comfintex S.A.	43263	Skyros S.A.	43296
Creation Design International S.A.	43259	Skyros S.A.	43295
Duplex S.A.	43261	Société des Ateliers Nic. Olinger S.A.	43263
DVJ Invest S.A.	43258	Société d'Expertise Automobiles Luxem- bourgeoise S.A.	43254
Eastern Natural Resources	43259	Société Electrique de l'Our	43251
Echiquier	43255	Taino S.A.	43261
Elly SA	43296	TF International Fund	43266
Faune Holding S.A.	43260	TISH Invest S.A.	43254
Finanzpress Holding S.A.	43251	T. Rowe Price Funds Sicav	43258
G.Lux S.à r.l.	43294	UniGarantPlus: Reits (2012)	43293
Holding du Louvre S.A.	43256	UniGarantPlus: Reits (2012)	43293
Isoletanche S.A.	43256	VALARTIS FUNDS (Lux. I)	43266
Karoo Investment Fund S.C.A. SICAV-SIF	43267	Vance Holding S.A.	43253
Lareneginvest Holding S.A.	43250	Vizalmopco Immo S.A.	43262
LBG Packaging S.A.	43257	Walpont S.à r.l.	43296
L.T.T. Holding S.A.	43250	XMC S.A.	43253

Acuazahara (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 52.142.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 20 mai 2009 à 16.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2008,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2009036956/657/17.

Lareneginvest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R.C.S. Luxembourg B 42.862.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 15 mai 2009 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009046493/696/16.

L.T.T. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 67.920.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 15 mai 2009 à 15.00 heures dans les bureaux de l'Etude Tabery & Wauthier, 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Ratification de la nomination de deux administrateurs par cooptation;
2. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
3. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31/12/2008;
4. Affectation du résultat;
5. Délibération conformément à l'article 100 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales telle que modifiée;
6. Décharge aux administrateurs et Commissaire aux Comptes;
7. Examen du rapport de l'expert sur l'évaluation des actifs;
8. Décision quant au devenir des actifs en vue du remboursement des dettes;
9. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009049012/322/21.

Finanzpress Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 42.491.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *15 mai 2009* à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009046494/696/17.

China Corn Oil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 134.716.

All the shareholders of the company are convened to the

ORDINARY GENERAL MEETING

that will be held at the registered office, extraordinarily on *May 15th, 2009* at 2.00 pm, with the following agenda:

Agenda:

1. Resignation of the Statutory Auditor, discharge and replacement;
2. Management report for the financial period ending as at December 31st, 2007;
3. Report of the Auditor for the financial period ending as at December 31st, 2007;
4. Approval of the annual statutory and consolidated accounts for the financial period ending as at December 31st, 2007;
5. Allocation of the results as at December 31st, 2007;
6. Discharge to the Directors and to the Auditor;
7. Any other business.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2009049271/565/19.

SEO, Société Electrique de l'Our, Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 2, rue Pierre d'Aspelt.
R.C.S. Luxembourg B 5.901.

Les actionnaires de la Société Electrique de l'Our, Société Anonyme, sont invités à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu vendredi, le *8 mai 2009* à 11.00 heures au siège social, 2, rue Pierre d'Aspelt à Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration sur l'évolution des affaires en 2008 et la situation de la société ainsi que comptes annuels et comptes annuels consolidés au 31 décembre 2008
2. Rapports du réviseur d'entreprises sur les comptes annuels et les comptes annuels consolidés de l'exercice 2008
3. Approbation des comptes annuels et des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2008
4. Répartition du bénéfice de l'exercice 2008
5. Décharge à donner aux administrateurs
6. Nominations et délégations
7. Désignation d'un réviseur d'entreprises pour l'exercice 2009
8. Autorisation pour la société d'acquiescer ses propres actions
9. Rémunérations des administrateurs

10. Divers

Le conseil d'administration rappelle aux actionnaires qu'ils auront à se conformer à l'article 21 des statuts pour pouvoir prendre part à l'assemblée générale. En vertu de cet article, les actions au porteur devront être déposées au plus tard le 30 avril 2009 aux guichets de l'un des établissements désignés ci-dessous:

- 1) DEXIA Banque Internationale à Luxembourg
- 2) BGL
- 3) Banque et Caisse d'Épargne de l'Etat

Les procurations devront également être parvenues au siège de la société au plus tard le 30 avril 2009.

Luxembourg, le 27 mars 2009.

Pour le Conseil d'Administration
Etienne SCHNEIDER
Président

Référence de publication: 2009047834/2480/32.

Parc Merveilleux, Société Anonyme.

Siège social: L-3260 Bettembourg, route de Mondorf.
R.C.S. Luxembourg B 6.833.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi, *14 mai 2009* à 15.00 heures au restaurant du Parc Merveilleux, route de Mondorf à Bettembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et rapport du réviseur des comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2008
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux administrateurs et au réviseur des comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

Pour pouvoir participer au vote les actionnaires devront présenter leurs actions au président du Conseil d'Administration au début de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009049273/6162/21.

Selector Management Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 83.306.

The Board of Directors convenes the Shareholders of SELECTOR MANAGEMENT FUND to attend the
ANNUAL GENERAL MEETING

to be held at the registered office of the company on *19 May 2009* at 10.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Report of the Board of Directors and of the Auditor
2. Approval of the Financial Statements as at 31 December 2008
3. Allocation of Results
4. Discharge to the Directors
5. Renewal of the mandate of the Auditor
6. Statutory Elections.

The Shareholders are advised that no quorum is required and that decisions will be taken by a simple majority of the votes cast. Proxies are available at the registered office of the Sicav.

For the Board of Directors.

Référence de publication: 2009050888/7/19.

XMC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen.
R.C.S. Luxembourg B 143.665.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social le 19 mai 2009 à 20 h avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Rapport du Conseil d'Administration;
- Rapport du Commissaire aux Comptes;
- Approbation des Comptes 2008;
- Décharge à donner à l'Administrateur et au Commissaire aux Comptes;
- Divers.

Luxembourg, le 29 avril 2009.

Pour le Conseil d'Administration .

Référence de publication: 2009049601/1559/17.

Vance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 87.594.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social le 19 mai 2009 à 15h avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Rapport du Conseil d'Administration;
- Rapport du Commissaire aux Comptes;
- Approbation des Comptes 2008;
- Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Renouvellement éventuel des mandats sociaux;
- Divers.

Luxembourg, le 29 avril 2009.

Pour le Conseil d'Administration .

Référence de publication: 2009049603/1559/18.

Peony S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 12, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 98.392.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 5 mai 2009 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2008
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009050892/788/19.

TISH Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 134.694.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social le 19 mai 2009 à 20h avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Rapport du Conseil d'Administration;
- Rapport du Commissaire aux Comptes;
- Approbation des Comptes 2008;
- Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Divers.

Luxembourg, le 29 avril 2009.

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009049605/1559/17.

SEALUX S.A., Société d'Expertise Automobiles Luxembourgeoise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8331 Capellen, 1, route d'Olm.
R.C.S. Luxembourg B 75.660.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social le 19 mai 2009 à 15.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Rapport du Conseil d'Administration;
- Rapport du Commissaire aux Comptes;
- Approbation des Comptes 2008;
- Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Divers.

Luxembourg, le 29 avril 2009.

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009049607/1559/17.

Aquasourca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 109.813.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 18 mai 2009 à 09.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2008;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2008;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. démission du Commissaire aux Comptes;
7. nomination du nouveau Commissaire aux Comptes;
8. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009049637/10/20.

Meldel Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 134.684.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social le *19 mai 2009* à 14.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Rapport du Conseil d'Administration;
- Rapport du Commissaire aux Comptes;
- Approbation des Comptes 2008;
- Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Divers.

Luxembourg, le 29 avril 2009.

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009049609/1559/17.

Man@Work S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 89.256.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social le *21 mai 2009* à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Rapport du Conseil d'Administration;
- Rapport du Commissaire aux Comptes;
- Approbation des Comptes 2008;
- Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Renouvellement éventuel des mandats sociaux;
- Divers.

Luxembourg, le 29 avril 2009.

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009049613/1559/18.

Echiquier, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 60.360.

Les Actionnaires sont convoqués à l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires
L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires d'Echiquier (la "Société") n'a pu se tenir le 17 avril 2009 à 14h00, en raison de l'absence de procuration de ce fait aucun actionnaire n'était présent ou dûment représenté lors de l'Assemblée.
Par conséquent, le Conseil d'administration de la Société convoque une nouvelle fois

L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

de la Société, qui se tiendra le *18 mai 2009* à 14h00, au siège social de la Société, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, ayant le même ordre du jour comme suit:

Ordre du jour:

1. Entendre les rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2008.
2. Approuver les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2008.
3. Décider de l'affectation des résultats pour l'exercice clos au 31 décembre 2008.

4. Donner quitus aux Administrateurs pour l'exercice clos au 31 décembre 2008.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Selon l'article 10 des Statuts coordonnés de la société et conformément à la Loi du 10 août 1915, chaque actionnaire de chaque classe d'action et de chaque compartiment peut décider séparément de l'affectation des résultats.

Les décisions de l'Assemblée Générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque action entière donne droit à une voix.

Les procurations laissées en blanc ou nulles ne seront pas prises en compte pour le calcul des voix exprimées.

Modalités d'admission à l'assemblée

Les actionnaires seront admis à l'Assemblée, sur justification de leur identité, à condition d'avoir fait connaître à la Société, à son siège (16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg / administration "Échiquier" - EUVL/JUR), le 11 mai 2009 au plus tard, leur intention de prendre part, en personne, à l'Assemblée. Les actionnaires ne pouvant assister à l'Assemblée pourront s'y faire représenter par toute personne de leur choix ou voter par procuration. A cet effet, des formules de procuration sont disponibles au siège de la Société. Pour être prises en considération, les procurations, dûment complétées et signées, devront être parvenues au siège de la Société au plus tard le 11 mai 2009 (cinq jours ouvrables avant l'Assemblée).

Les personnes qui assisteront à l'Assemblée en qualité d'actionnaires ou par procuration, devront produire au Bureau de l'Assemblée un certificat de blocage des actions (qu'elles possèdent directement ou en vertu d'une procuration) dans les livres d'un agent autorisé ou dans les livres de European Fund Services S.A. (17, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg).

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009049965/39.

Holding du Louvre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 101.013.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social le *19 mai 2009* à 17.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Rapport du Conseil d'Administration;
- Rapport du Commissaire aux Comptes;
- Approbation des Comptes 2008;
- Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Divers.

Luxembourg, le 29 avril 2009.

Pour le Conseil d'Administration

Philippe LAMBERT

Référence de publication: 2009049622/1559/18.

Isoletanche S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3501 Dudelange, 40, rue Aloyse Kayser.

R.C.S. Luxembourg B 94.155.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social le *11 mai 2009* à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Rapport du Conseil d'Administration;
- Rapport du Commissaire aux Comptes;
- Approbation des Comptes 2008;
- Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Renouvellement éventuel des mandats sociaux;

- Divers.

Luxembourg, le 29 avril 2009.

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009049619/1559/18.

LBG Packaging S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 141.697.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social le *19 mai 2009* à 20.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Rapport du Conseil d'Administration;
- Rapport du Commissaire aux Comptes;
- Approbation des Comptes 2008;
- Décharge à donner à l'Administrateur et au Commissaire aux Comptes;
- Divers.

Luxembourg, le 29 avril 2009.

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009049617/1559/17.

Lux International Strategy, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 52.470.

As the Annual Report as at December 31, 2008 was not available before the Annual General Meeting which was to be held on April 9, 2009, the Meeting decided the adjournment and the deferment of the discussion until a later date fixed at fifteen days after the availability of the annual report to Shareholders.

As the Annual Report is now available, the Directors resolve to reconvene the Annual General Meeting to be held on May 15, 2009 at 10.00 a.m. with the following agenda:

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *May 15, 2009* at 10.00 a.m., at the Registered Office of the SICAV, with the following agenda:

Agenda:

1. Nomination of the Chairman of the Meeting.
2. Acknowledgment and approval of the reports of the Manager and of the Independent Auditor for the financial year ended December 31, 2008.
3. Acknowledgement and approval of the Annual Accounts as at December 31, 2008.
4. Allotment of results.
5. Discharge of the Directors in respect of the carrying out of their duties during the financial year ended December 31, 2008.
6. Statutory elections.
7. Miscellaneous.

The annual report as at December 31, 2008 will be sent upon request.

The resolutions on the agenda of the Annual General Meeting require no quorum and will be taken at the simple majority of the shareholders present or represented and voting.

In order to participate to the Meeting, the holders of bearer shares should deposit their shares at the office of CACEIS Bank Luxembourg at least 48 hours before the meeting.

Shareholders intending to attend the Annual General Meeting should inform the Registered Office of the SICAV on May 14, 2009 at the latest. Shareholders not being able to attend the Annual General Meeting personally, have the possibility to be represented by proxy. Proxy forms are available at the Registered Office of the SICAV.

With a view to validate your proxy, we would be very grateful if you could send us (to Mrs. Marie Bernot, CACEIS Bank Luxembourg, Registrar, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, fax nr. (+352) 47 67 45 44) with the proxy a copy of

your valid ID Card / passport or the updated list of the authorised signatures, in the case you act on behalf of a company. For lack of the disposal of the above-mentioned identification documents, your proxy will not be taken into consideration.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2009050905/755/36.

DVJ Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1532 Luxembourg, 4, rue de la Fonderie.

R.C.S. Luxembourg B 129.009.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social le *19 mai 2009* à 15.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Rapport du Conseil d'Administration;
- Rapport du Commissaire aux Comptes;
- Approbation des Comptes 2008;
- Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Divers.

Luxembourg, le 29 avril 2009.

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009049624/1559/17.

T. Rowe Price Funds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 82.218.

Dear Shareholder,

Due to the lack of quorum, the extraordinary general meeting, convened on 24 April 2009, was not able to validly decide on its agenda. Thus, the shareholders are convened to attend a

SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders of T. ROWE PRICE FUNDS SICAV (the "Company") to be held on *2 June 2009*, at 2.00 p.m., at 6, route de Trèves, L-2633 Sennigerberg, Grand Duchy of Luxembourg for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

1. Amendment of Article 21 of the Articles of Incorporation to provide that the redemption limit of 10% is calculated in relation to the total net asset value of shares of any fund on a valuation day rather than in relation to the number of shares.
2. Amendment of Article 23, section 5 (iv), of the Articles of Incorporation relating to the swing pricing in order to provide that where the Board is of the view that the level of subscriptions, conversions or redemptions in a particular Fund will require significant purchases of assets, or sales of assets in order to provide the required liquidity, the Board may decide, in the best interests of Shareholders, to adjust the Net Asset Value of such Fund to account for the estimated dealing spreads, costs and charges incurred in purchasing or liquidating investments and thus more closely reflect the actual prices of the underlying transactions.
3. Any other business.
4. That items 1 and 2 become effective on 1 June 2009 or at such other date as may be determined by the shareholders.

Shareholders are advised that, given that 1 June 2009 is a public holiday in Luxembourg, the changes will become effective on 2 June 2009.

The resolutions shall be passed without a quorum, by a majority of two-thirds of the shares represented and voting.

Voting Arrangements

In order to vote at the meeting:

- The holders of registered shares may be present in person or represented by a duly appointed proxy;
- Shareholders who cannot attend the Meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to JP Morgan Bank Luxembourg S.A. at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg to arrive no later than

28 May 2009 at 5.00 p.m. Proxy forms will be sent to registered Shareholders with this Notice and can also be obtained from the registered office of the Company.

Luxembourg, 29 April 2009.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2009050909/755/36.

Creation Design International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9809 Hosingen, 11A, Op der Hei.

R.C.S. Luxembourg B 105.361.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social le *19 mai 2009* à 20.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Rapport du Conseil d'Administration;
- Rapport du Commissaire aux Comptes;
- Approbation des Comptes 2008;
- Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Divers.

Luxembourg, le 29 avril 2009.

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009049628/1559/17.

CIPA Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 129.003.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social le *19 mai 2009* à 15.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Rapport du Conseil d'Administration;
- Rapport du Commissaire aux Comptes;
- Approbation des Comptes 2008;
- Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Divers.

Luxembourg, le 29 avril 2009.

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009049631/1559/17.

Eastern Natural Resources, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 46.811.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le *19 mai 2009* à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2008,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,

4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009050885/833/18.

Faune Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 62.514.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement mardi, le *19 mai 2009* à 15.10 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Démission de Monsieur Pierantonio DAL LAGO de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration et décharge.
2. Réduction du nombre des administrateurs de 4 (quatre) à 3 (trois).
3. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009050900/29/15.

Broad View S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 142.125.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social le *19 mai 2009* à 15.30 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Rapport du Conseil d'Administration;
- Rapport du Commissaire aux Comptes;
- Approbation des Comptes 2008;
- Décharge à donner à l'Administrateur et au Commissaire aux Comptes;
- Divers.

Luxembourg, le 29 avril 2009.

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009049634/1559/17.

SDK Ungarn SA, Société Anonyme.

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, Zone Industrielle Piret.

R.C.S. Luxembourg B 132.183.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am *20. Mai 2009* um 10.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

- a. Vorlage des Jahresabschlusses und der Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars
- b. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebnisuweisung per 31. Dezember 2008
- c. Entlastung des Verwaltungsrates und des Kommissars
- d. Verschiedenes

Der Versammlungs - Vorstand.

Référence de publication: 2009050890/534/16.

Nord Europe Patrimonium, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 66.785.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav NORD EUROPE PATRIMONIUM
à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 19 mai 2009 à 15.30 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix exprimées des Actionnaires présents ou représentés. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009050886/7/21.

Duplex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 76.546.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 14 mai 2009 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2008, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2008.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009050894/1023/17.

Taino S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R.C.S. Luxembourg B 60.255.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 mai 2009 à 11.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg et qui aura pour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31.12.2008
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- décision à prendre en conformité avec l'article 100 de la loi du 10.8.1915
- nominations statutaires

- divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009050897/560/18.

Simsa Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R.C.S. Luxembourg B 65.521.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 mai 2009 à 15.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg et qui aura pour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31.12.2008
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009050895/560/16.

Vizalmopco Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R.C.S. Luxembourg B 32.127.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 18 mai 2009 à 11.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31.12.2008
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009050898/560/17.

Aquilon S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 32.641.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 22 mai 2009 à 9.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation des résultats,
- Délibération et décision sur la continuité éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009050901/755/21.

Société des Ateliers Nic. Olinger S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 11, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 18.760.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra extraordinairement le lundi 18 mai 2009 à 10.00 heures au siège de la société à Foetz, 11, rue du Commerce, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et discussion des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31.12.2008;
2. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31.12.2008;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux organes de la société;
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009050899/832/18.

BSOP Invest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 46.903.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 22 mai 2009 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009050902/755/18.

Comfintex S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 21.707.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 20 mai 2009 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et 31 décembre 2008 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009050903/755/18.

Lux Electronic Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 141.706.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 22 mai 2009 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009050904/755/18.

Sauren Fonds-Select Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 68.351.

Die Aktionäre der SAUREN FONDS-SELECT SICAV werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 20. Mai 2009 um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2008 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2008 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Gewinnverwendung
6. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Arbeitstage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Zentralverwaltungsstelle der SAUREN FONDS-SELECT SICAV (DZ BANK International S.A.) unter der Telefon-Nummer 00352/44 903 - 4025 oder unter Fax-Nummer 00352/44 903 - 4009 angefordert werden.

Luxemburg, im April 2009.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2009050908/755/29.

Partners Group Alternative Strategies, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.
R.C.S. Luxembourg B 119.065.

—
The ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of PARTNERS GROUP ALTERNATIVE STRATEGIES will be held at the registered office at 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, at 11.00 a.m. on 20 May 2009 for the purpose of considering and voting upon the following matters:

Agenda:

1. Presentation of the reports of the Board of Directors and the Authorised Independent Auditor
2. Approval of the audited annual report as of 31 December 2008
3. Allotment of results
4. Discharge to all Directors in respect of carrying out their duties during the period ending on 31 December 2008
5. Statutory elections
6. Remuneration of the directors
7. Miscellaneous

VOTING

Resolutions will be passed without a quorum, which means that the resolutions are passed by the simple majority of the votes cast thereon at the Meeting.

VOTING ARRANGEMENTS

Shareholders who are unable to attend the meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to the registered office of the company to arrive no later than 19 May 2009.

Luxembourg, 3 April 2009.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2009050906/755/25.

Carcani, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 52.756.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 20 mai 2009 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2008,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2009050913/833/18.

AHW Sicav LR II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 111.927.

Im Einklang mit Artikel 23 der Satzung der Investmentgesellschaft mit variablem Kapital (Société d'Investissement à capital variable) AHW SICAV LR II findet die

JÄHRLICHE ORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre am 19. Mai 2009 um 11.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft, 1C, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Luxemburg, statt.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.

2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr vom 1. Januar bis zum 31. Dezember 2008.
3. Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers.
5. Ernennung der Verwaltungsratsmitglieder bis zum Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2010.
6. Ernennung des Wirtschaftsprüfers bis zum Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2010.
7. Verschiedenes.

Die Zulassung zur Gesellschafterversammlung setzt voraus, dass die entsprechenden Inhaberanteile vorgelegt werden oder die Anteile bis spätestens zum 14. Mai 2009 bei einer Bank gesperrt werden. Eine Bestätigung der Bank über die Sperrung der Aktien genügt als Nachweis über die erfolgte Sperrung.

Münsbach, im April/Mai 2009.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2009050912/2501/25.

TF International Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 85.732.

The Shareholders are hereby invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held at the registered office on *15 May 2009* at 10.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and the Independent Auditor
2. Approval of the annual accounts as at 31 December 2008 and the allocation of the results
3. Discharge to be granted to the Directors
4. Discharge to be granted to the conducting officers of the Management Company
5. Statutory appointments
6. Miscellaneous

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda. Proxies are available at the registered office of the Sicav.

In order to attend this meeting, the bearer shareholders have to deposit their shares one business day before the Meeting with KBL European Private Bankers S.A., 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2009050910/755/21.

VALARTIS FUNDS (Lux. I), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 68.826.

Les actionnaires sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le *15 mai 2009* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et de l'affectation des résultats
3. Décharge à donner aux administrateurs
4. Décharge à donner aux dirigeants
5. Nominations statutaires
6. Divers

Les décisions concernant les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur un jour ouvrable avant l'assemblée auprès de KBL European Private Bankers S.A., 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009050911/755/21.

Karoo Investment Fund S.C.A. SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 145.731.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the eighth day of April,

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1. Karoo Investment, a private limited liability company, incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, boulevard E. Servais L-2535 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Johan Terblanche, residing professionally in the Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on twenty-seventh March 2009.

2. Clearance Capital LLP, a limited liability partnership, organised under the laws of England and Wales, having its registered office at 68 Lombard Street, London, EC3V 9LJ, United Kingdom and with registration number OC341194,

here represented by Johan Terblanche, residing professionally in the Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on twenty-seventh March 2009.

The said proxies, signed *ne varietur* by all the parties and the undersigned notary, will remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the notary to enact as follows the articles of association (herein after the Articles of Association) of a corporate partnership limited by shares, ("société en commandite par actions") which they declare to form between themselves:

I. Definitions - Form - Name - Registered office - Duration - Purpose

Administration Agent	the Person appointed by the General Partner, in accordance with Luxembourg laws and regulations, to act as administration agent of the Fund from time to time;
Articles of Association	these articles of association of the Fund, as amended from time to time;
Base Currency	means the Euro;
Business Day	a day on which banks are open for business in Luxembourg other than a Saturday, Sunday or public holiday;
Class	each class of Shares in the capital of the Fund;
Class A Share	Class A participating redeemable Shares in the capital of the Fund;
Class B Share	Class B participating redeemable Shares in the capital of the Fund;
CSSF	the Commission de Surveillance du Secteur Financier, the Luxembourg supervisory authority for the financial sector;
Company Law	the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time;
Custodian	such credit institution within the meaning of the Luxembourg law dated April 5, 1993 relating to the financial sector, as amended, that may be appointed as custodian of the Fund, in accordance with Luxembourg laws and regulations and Article 17 of these Articles of Association;
Distributions	all distributions made in accordance with these Articles of Association;
Domiciliary Agent	the Person appointed by the General Partner as domiciliary agent of the Fund from time to time;
Formation Date	the date of incorporation of the Fund;
Fund	Karoo Investment Fund S.C.A. SICAV-SIF, an investment company with variable capital (société d'investissement à capital variable) in the form of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) organised as a specialised investment fund (fonds d'investissement spécialisé);
Fund Documents	each of: (a) these Articles of Association; (b) the Private Placement Memorandum; and (c) the Subscription Agreement.
Gross Asset Value or GAV	the gross assets of the Fund as of any Valuation Day;

General Meeting	a general meeting of Shareholders convened in accordance with the provisions of these Articles of Association;
General Partner	Karoo Investment, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20 Boulevard E. Servais L-2535 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
Hurdle Rate	a return of 8% compounded annually over the period commencing on the first day of the Initial Offer Period and ending on the fifth (5th) anniversary of the last day of the Initial Offer Period;
Incentive Fee	the fee payable to the General Partner in accordance with the provisions of these Articles of Association and the Private Placement Memorandum at a rate of 20% of total return over a compounded Hurdle Rate (compounded annually) calculated and accrued or written back (as the case may be) monthly as of the relevant Valuation Day but paid only five (5) years after the last day of the Initial Offer Period and on each date of redemption of Shares (in respect of the redeemed Shares only) and, if the term of the Fund is extended in accordance with the provisions of these Articles of Association and the Private Placement Memorandum, on each financial year end of the Fund and immediately prior to the winding up and liquidation of the Fund;
Initial Offer Period	the period commencing on the Formation Date and ending one (1) month after the Formation Date or on such earlier date as determined in the discretion of the General Partner;
Initial Subscription Price	the price at which the Shares are to be issued, during the Initial Offer Period, as determined by the General Partner, being EUR 1,000 per Share;
Investment(s)	any investment made by the Fund in accordance with the provisions of these Articles of Association and the Private Placement Memorandum;
Investor	any Person who has signed and returned a Subscription Agreement that has been accepted by the General Partner (for the avoidance of doubt, the term includes, where appropriate, the Shareholders);
Luxembourg GAAP	generally accepted accounting principles in Luxembourg;
Management Fee	the management fee payable to the General Partner in accordance with the provisions of these Articles of Association and the Private Placement Memorandum at a rate of 0,125 % per month (1,5% per annum) of GAV excluding cash on deposit and 0,04167% per month (0,5% per annum) of the value of cash on deposit (i.e. any asset of the Fund which is not an Investment) calculated, accrued and payable by the Fund to the General Partner on a monthly basis, based on the GAV on the relevant Valuation Day;
Management Share	the non-participating management share subscribed and held by the General Partner, having the characteristics and carrying the rights and obligations as set out in the Private Placement Memorandum and these Articles of Association;
NAV or Net Asset Value	the net asset value of the Fund or of a Class or Series of Shares in the Fund (as the context requires) from time to time, adjusted for the appropriate Management Fee and Incentive Fee, if any, determined in accordance with Article 13 of these Articles of Association;
Non-Qualified Person(s)	means any person, firm or corporate body, who is in breach of any law or requirement of any country or governmental authority and any person which is not qualified to hold Shares by virtue of such law or requirement or if in the opinion of the General Partner such holding may be detrimental to the Fund;
Person	any corporation, company, trust, fund, estate, unincorporated association or other legal entity, including an individual;
Private Placement Memorandum	the private placement memorandum of the Fund, as the same may be amended, supplemented and modified from time to time;
Real Estate Investment Vehicles	any public or private company, real estate investment trust or collective investment scheme which has more than 50% of its gross assets (by value) invested directly or indirectly in immovable property in the United Kingdom, Ireland, Western Europe, Canada or the United States of America or which derives more than 50% of its revenue or profit directly or indirectly from the holding of immovable property or the provision of services related to the direct or indirect holding of immovable property which includes a public or private company or real estate investment trust or collective investment scheme which has subsequent to the acquisition of the

	shares or participatory interest/unit liquidated some or all of its assets such that it no longer holds more than 50% (either directly or indirectly) in immovable property located in the United Kingdom, Ireland, Western Europe, Canada or the United States of America or no longer derives more than 50% of its revenue or profit directly or indirectly from the holding of immovable property or the provision of services related to the direct or indirect holding of immovable property;
Redemption Price	the price at which Shares are to be redeemed, being the most recent NAV per Share available in relation to the Shares to be redeemed, adjusted for the appropriate Management Fee and Incentive Fee, if any;
Register	the register established and maintained by the Registrar, Transfer and Paying Agent recording the ownership of the Shares from time to time;
Registrar, Transfer and Paying Agent	the Person appointed by the General Partner as registrar, transfer and paying agent of the Fund from time to time;
Series	each series of Shares, denoted by a natural number, with each Series corresponding to a specific Subscription Date, as determined by the General Partner for each Class of Shares;
Service Providers	the Custodian, the Administration Agent, the Registrar, Transfer and Paying Agent, the Domiciliary Agent and any other agents as may be appointed from time to time by the General Partner;
Share	a share without par value in the share capital of the Fund which may be issued pursuant to these Articles of Association at any time at the Subscription Price and excluding the Management Share;
Shareholder	any Investor who holds Shares;
SIF Law	the Luxembourg law dated February 13, 2007, relating to specialised investment funds, as amended from time to time;
Subscription Agreement	each subscription agreement entered into by the Fund and a prospective Investor and setting out: (a) the number, Class and Series of Shares to be subscribed by such Investor, (b) the rights and obligations of such Investor in relation to its subscription for Shares, and (c) representations and warranties given by such Investor in favour of the Fund; or any such document which has been entered into or novated as a consequence of the transfer of a Shares as contemplated by Article 12 of these Articles of Association, in which case the details under (a) above will be replaced with the number of Shares transferred to the transferee;
Subscription Date	each day upon which the General Partner, in its sole discretion, accepts subscriptions for Shares in accordance with the provisions of these Articles of Association and the Private Placement Memorandum;
Subscription Price	the price at which Shares are to be issued, being the Initial Subscription Price in relation to the issuance of Shares issued on any day during the Initial Offer Period, and being the most recent NAV per Share available in relation to the issuance of Shares issued at each subsequent Subscription Date;
Valuation Day	the last day of each calendar month and any other date as the General Partner may in its sole discretion determine for purposes of calculating the NAV;
Well Informed Investor	a Person who is a "well-informed investor" within the meaning of article 2 of the SIF Law; being an institutional investor, a professional investor or any other investor who: (a) has confirmed in writing that he adheres to the status of "well-informed investor"; and (b) either (i) invests a minimum of €125,000 (or its equivalent in any other currency) in the Fund; or (ii) has obtained an assessment made by (A) a credit institution within the meaning of Directive 2006/48/EC; (B) an investment firm within the meaning of Directive 2004/39/EC; or (C) a management company within the meaning of Directive 2001/107/EC, certifying his expertise, his experience and his knowledge in adequately appraising an investment in the Fund.

1. Form and Name. There exists among the subscribers and all those who may become owners of Shares hereafter issued, an investment company with variable capital ("société d'investissement à capital variable") in the form of a corporate partnership limited by shares ("société en commandite par actions") organised as a specialised investment fund under the

name of Karoo Investment Fund S.C.A. SICAV-SIF (hereinafter the Fund), which is governed by the Company Law, the SIF Law, as well as by the present Articles of Association.

2. Registered Office

2.1 The registered office of the Fund is established in Luxembourg city, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the General Partner. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the General Partner.

2.2 In the event that the General Partner determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent which would or could interfere with the normal activities of the Fund at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Fund which, notwithstanding such temporary transfer, will remain a Luxembourg company.

3. Duration. The Fund has been established for a term which commences on the Formation Date and expires, unless extended in accordance with the terms the Private Placement Memorandum and these Articles of Association, five (5) years from the last day of the Initial Offer Period. The term may, at the sole discretion of the General Partner, be extended. Notwithstanding the foregoing, the Fund may at any time be dissolved by a resolution of the General Meeting, adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Association.

4. Purpose

4.1 The exclusive purpose of the Fund is the collective investment of the funds available to it into Investments in order to spread the investment risks and to ensure for the Investors the benefit of the results of the management of its assets.

4.2 The Fund may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the largest extent permitted under the SIF Law.

II. Capital - Shares - Net asset value

5. Share Capital

5.1 The capital of the Fund shall at any time be equal to its total net assets as defined in Article 13 hereof and shall be represented by fully paid-up Shares of no par value.

5.2 The initial capital of the Fund is set at thirty-one thousand Euro (€ 31,000), divided into one (1) non-participating management share and thirty (30) Series 1 Class A Shares, all fully paid-up and of no par value.

5.3 The minimum capital of the Fund shall be one million two hundred and fifty thousand Euro (€ 1,250,000.-) and shall be reached within twelve (12) months after the date on which the Fund has been authorised as a specialised investment fund under the SIF Law.

5.4 The General Partner is authorised without any limitation to issue an unlimited number of additional fully paid up Shares on the last Business Day of each calendar month and on such further Business Days as may be determined for this purpose at the discretion of the General Partner during the period ending twelve (12) months after the end of the Initial Offer Period at the Subscription Price, in accordance with the provisions of these Articles of Association and the Private Placement Memorandum. No further Management Share will be issued.

5.5 Unless otherwise provided for in these Articles of Association, Shares have no preferential or pre-emption rights and are subject to any redemption restrictions as provided for in Article 11 of these Articles of Association.

5.6 The General Partner may, in its discretion, impose restrictions on the frequency at which Shares shall be issued. The Fund may offer different Series of Shares. Each Series corresponds to a specific period.

5.7 The General Partner is authorised to issue different Classes of Shares, which may carry different rights and obligations inter alia with regard to the redemption features attaching to each Class of Shares. Shareholders holding Shares of the same Class will be treated equally prorata to the number of the Shares held by them. The Shares of each Class will participate equally, on a pro rata basis, in the assets of the Fund allocable to that Class.

5.8 As of the Formation Date, the following two Classes of Shares may be issued, in addition to the non-participating Management Share issued to the General Partner on the Formation Date:

- Class A Shares which will be subscribed by Shareholders, other than the Shareholders entitled to subscribe for Class B Shares and are freely transferable except to or for the benefit of Persons who do not satisfy the Eligibility Requirements or who are Non-Qualified Persons; and

- Class B Shares which will be subscribed directly or indirectly (exclusively) by Shareholders who are either specifically authorised to, or not restricted or prevented from subscribing for Class B Shares in accordance with Article 8.5 hereof and as set out in the Private Placement Memorandum and are freely transferable except to or for the benefit of Persons who do not satisfy the Eligibility Requirements or who are Non-Qualified Persons.

5.9 On the allotment of any Share, the General Partner or its authorised agent shall:

(i) designate the Class of Shares to which the Share shall belong;

(ii) designate the series of Shares to which such Share shall belong in accordance with the provisions of Article 5.10; and

(iii) on the first issue of Shares of each Class, designate the series of that class as the initial Series.

5.10 Shares within each Class may be designated in separate Series, with each Series corresponding to a specific Subscription Date, as determined for each Class. Shares of each Series will have the same characteristics as the Shares of each other Series of the same Class. Shares of differing Series but of the same Class will differ only in respect of their Subscription Date and thus in respect of any right or obligation based on such Subscription Date, including but not limited to fees and allocations to be paid or transferred.

5.11 Shares may not be converted to Shares of another Class.

5.12 Shares will be issued at the Subscription Price applicable at the relevant Subscription Date.

6. Eligible Shareholders

6.1 Issuance and transfer of the Shares of the Fund are restricted to or for the benefit of Well-informed Investors. The conditions pertaining to the Well-informed Investor status are not applicable to the members of the General Partner and other persons who intervene in the management of the Fund.

6.2 If any Well-informed Investor is an insurance undertaking, that undertaking must subscribe for Shares in its own name and remain the sole legal owner of the Shares, without any possibility of transfer to its policy holders.

7. Form of Shares

7.1 Fractional Shares may be issued up to three (3) decimal places and the rights attaching to fractional Shares shall be proportionate to the fraction, save as otherwise provided in these Articles of Association.

7.2 All issued Shares of the Fund shall be registered in the Register, which shall be kept by the Fund or by one or more persons designated thereto by the Fund, and such Register shall contain the name of each legal owner, his residence or elected domicile as indicated to the Fund, the number, Class and Series of Shares held by him, the Subscription Price per Share and the date of issue of such Shares.

7.3 All Shareholders shall provide the General Partner with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the Register.

7.4 In the event that a Shareholder does not provide an address, the Fund may permit a notice to this effect to be entered into the Register and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Fund, or at such other address as may be so entered into by the Fund from time to time, until another address shall be provided to the Fund by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change his address as entered in the Register by means of a written notification to this effect addressed to the General Partner or the Fund at the Fund's registered office, or to such other address as may be set by the Fund from time to time.

7.5 The Fund recognises only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Shares is disputed, all Persons claiming a right to such Shares have to appoint one single attorney to represent such Shares towards the Fund. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Shares.

7.6 Share certificates or confirmations of ownership will be jointly signed by the General Partner and the Custodian. Share certificates or confirmations of ownership will be delivered by the General Partner upon special written request from the relevant Shareholder provided that payment therefore has been received by the Administration Agent from that Shareholder, within the time frame set out in the Private Placement Memorandum, and such Shareholders' details and the details pertaining to the issuance of Shares have been recorded in the Register in accordance with these Articles of Association.

8. Subscription and Ownership of Shares

8.1 Well-informed Investors wishing to subscribe for Shares in the Fund must execute and deliver to the Administration Agent, within the time frame set out in the Private Placement Memorandum, a Subscription Agreement which, upon acceptance, will be signed by the General Partner.

8.2 The minimum amount of the initial subscription by each Shareholder will be five hundred thousand Euro (€ 500,000). The General Partner may accept subscriptions for lesser amounts at its discretion, but has no discretion to accept an initial subscription of less than one hundred and twenty-five thousand Euro (€ 125,000) from any Shareholder. The minimum amount for additional subscriptions by each Shareholder who already owns Shares in the Fund will be one hundred and twenty-five thousand Euro (€ 125,000).

8.3 Shares of the relevant Series of the relevant Class of Shares will be issued at the Initial Subscription Price during the Initial Offer Period and shall thereafter be issued at a Subscription Price equal to the last available Net Asset Value per Share on each subsequent Subscription Date.

8.4 The Subscription Price payable by each Shareholder who subscribes for Shares must be fully paid in cash, within the time frame set out in the Private Placement Memorandum, or may, in the discretion of the General Partner and with its written approval, be paid in consideration of the contribution to the Fund of securities or other assets which qualify as Investments and which comply with all applicable restrictions and requirements set out in the Private Placement Memorandum and by the applicable law. Securities contributed to the Fund will be valued independently in a special report

by an authorized independent auditor (réviseur d'entreprises agréé), established at the expense of the contributing Person. Transaction charges, if any, will be chargeable to the Person in respect of such contribution in kind, unless otherwise provided for in the Fund Documents.

8.5 The General Partner has the right, in its absolute discretion, to accept or reject any application to subscribe for Shares and may either reserve the subscription for any Class of Shares to a specific Person or category of Persons or may further restrict or prevent the ownership of Shares or of any Class of Shares by specific categories of Persons. The General Partner may require any subscriber to provide it with any information that it may consider necessary for the purpose of deciding whether or not such Person is eligible to subscribe for Shares.

8.6 On the basis of the information received by, and with the assistance of, the General Partner, the Registrar, Transfer and Paying Agent must be able to verify that prospective Shareholders in the Fund comply with the status of Well-informed Investor.

8.7 Subject to the General Partner's acceptance, Shares of the Fund will be issued upon receipt of the Subscription Price paid by a Shareholder within the time frame set out in the Private Placement Memorandum.

8.8 The General Partner may temporarily suspend the subscription of Shares upon the occurrence of any of the events set forth under Article 13 of these Articles of Association and in the Private Placement Memorandum.

9. Management Fee

9.1 The General Partner shall be entitled to a Management Fee based upon the gross assets of the Fund as of any Valuation Day.

9.2 The Management Fee shall be calculated in accordance with the provisions of the Private Placement Memorandum.

10. Incentive Fee

10.1 The General Partner shall be entitled to, and shall receive, an Incentive Fee, calculated and accrued (for positive performance) and written back (for negative performance) monthly, but the cumulative accrued Incentive Fee (if any), being 20% of total return of the difference between the actual return and the compounded Hurdle Rate (compounded annually), will be paid five (5) years after the last day of the Initial Offer Period and on each date of redemption of Shares (in respect of the redeemed Shares only) and, if the term of the Fund is extended, annually at the end of each financial year and immediately prior to the winding up and liquidation of the Fund.

10.2 Incentive Fees will be charged on the Shares on a Series-by-Series basis.

10.3 In respect of Shares which are redeemed, the Incentive Fee applying to the redeemed Shares will be calculated and charged against such Shares on each day on which a redemption occurs.

11. Redemption of Shares

11.1 The General Partner will redeem Shares subject to timely receipt of a qualifying redemption request and in accordance with the terms of the Private Placement Memorandum and the Articles of Association. Shares will be redeemed as follows:

- Class A Shares may be redeemed, subject to receipt of a valid redemption request no less than three (3) calendar months before the expiration of the fifth (5th) anniversary of the last day of the Initial Offer Period and on each subsequent anniversary of such date, subject to receipt of a valid redemption request no less than three (3) calendar months before the relevant anniversary date; and

- Class B Shares may, as from the expiration of fifteen (15) calendar months of the first date on which Class B Shares were issued to the Shareholder and subject to receipt of a valid redemption request no less than three (3) calendar months before the relevant date, be redeemed as of the last day of each calendar month, at a price equal to the last available NAV per Share.

Save as otherwise provided herein, no redemption of Shares may occur before at least five (5) years has passed since the last day of the Initial Offer Period.

11.2 The General Partner may, in its sole and unfettered discretion, decide to compulsorily (i.e. without the consent of the affected Shareholder) repurchase the Shares of any Shareholder if:

- (i) the Shareholder is not or ceases to qualify as a Well-Informed Investor; or
- (ii) the Shareholder is or becomes a Non-Qualified Person;
- (iii) the Shareholder has materially violated any provision of the Fund Documents.

Shares subject to compulsory redemption upon decision of the General Partner shall no longer participate in any distribution as of the date specified by the General Partner, which may not be earlier than the date of occurrence of any of the events mentioned in i), ii) or iii) above.

11.3 Shares will be redeemed at the Redemption Price.

11.4 Redeemed Shares will be cancelled.

11.5 For all redemptions, the Redemption Price will generally be paid within twenty (20) Business Days following the date of the redemption of the Shares. In the event that the Redemption Price payable in respect of redeemed Class B Shares remain totally or partially unpaid after such period of twenty (20) Business Days following the date of the redemption of the Shares, the unpaid amount will attract interest at a rate of one (1) month EURIBOR + 6%, per annum,

calculated from the first day following the twentieth (20th) Business Day after the date of redemption of the Class B Shares. Notwithstanding anything to the contrary contained herein, the interest shall not apply and shall not accrue during any period during which the calculation of the NAV has been suspended or the redemption of Shares have been temporarily suspended in accordance with the terms of the Private Placement Memorandum and these Articles of Association.

11.6 The Redemption Price will, subject to the provisions of Article 11.8, generally be paid within twenty (20) Business Days following the date of the redemption of the Shares.

11.7 The General Partner may satisfy redemption requests and pay the Redemption Price in a number of ways, including utilising cash in the Fund, by utilizing temporary subscription borrowings or by utilising available proceeds. The General Partner may, in addition and subject to the written consent of the relevant Shareholder, satisfy redemption requests by way of payment in specie of securities or other assets for which the General Partner will seek a valuation from an independent expert.

11.8 The General Partner may, in its sole and unfettered discretion, establish reserves or hold back a portion of the redemption proceeds payable to a Shareholder (notwithstanding the fact that such redemption is compulsory) for estimated accrued expenses, liabilities, and contingencies which would or could reduce the amount of a distribution upon redemption.

11.9 The General Partner may temporarily suspend the redemption of Shares:

(i) when for any other reason the prices of any Investment owned by the Fund cannot promptly or accurately be ascertained; or

(ii) during any period when the General Partner is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of the Shares or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition, of Investments or payments due on redemption of Shares cannot in the opinion of the General Partner be effected at normal rates of exchange; or

(iii) during any period when the calculation of the NAV has been suspended in accordance with the provisions of the Private Placement Memorandum and these Articles of Association.

12. Transfer

12.1 Subject to these Articles of Association and the provisions of the Private Placement Memorandum, Shares in the Fund are freely transferable except to or for the benefit of Persons who do not qualify as Well-informed Investors or who are Non-Qualified Persons.

12.2 Upon any valid transfer of Shares as evidenced by entry of the transferee's name into the Register, the transferee will have all the rights and will be subject to all of the obligations of the transferor existing or arising on or after the date of transfer as if such transferee had been originally admitted to the Fund instead of the transferor, effective as of the date of the relevant transfer of Shares. In the event of a transfer of Shares of part only of a Shareholder's Shares, the provisions of the immediately preceding sentence will, mutatis mutandis, be applicable on a pro rata basis. No Shareholder may grant limited rights over its Shares or the right to receive distributions and no Shareholder may dispose of, or grant a limited right over, any other right it may have against the Fund.

12.3 The General Partner shall cause the transfer or the redemption of the Shares (as the case may be) of any Shareholder, if such Shareholder is not or ceases to qualify as Well-informed Investor or is or becomes a Non-Qualified Person.

III. Net Asset Value determination

13. Valuation Policy and Calculation of the NAV

13.1 The General Partner adopts a policy of valuing the investment of the Fund on the last day of each calendar month and at any other time required by the General Partner in its discretion. The NAV will be determined by the Administration Agent under the responsibility of the General Partner in accordance with the provisions of these Articles of Association and the Private Placement Memorandum.

13.2 The NAV of the Fund will be equivalent to its gross assets less its gross liabilities as of any Valuation Day. The NAV of a Class of Shares will be equal to the gross assets allocable to that Class less the gross liabilities attributable to such Class as of any Valuation Day. The NAV per Share (if applicable) is determined by dividing the NAV allocable to the particular Class by the number of outstanding Shares of that Class. Shares within each Series will have the same NAV per Share as other Shares of that Series of the relevant Class.

13.3 The assets and liabilities of the Fund will be valued in accordance with Luxembourg GAAP, resulting, in the opinion of the General Partner, in a NAV, which reflects the fair value of the underlying assets and liabilities of the Fund. The General Partner, in its discretion, may permit some other method of valuation to be used on a consistent basis if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset or liability of the Fund in compliance with Luxembourg law. The General Partner may, in its discretion, provide reserves for estimated accrued expenses, liabilities or contingencies, even if such reserves are not required by Luxembourg GAAP.

13.4 The values of the Fund's assets are reviewed at least monthly by the Administration Agent assisted by the General Partner and audited at the end of each fiscal year by the Fund's auditor and may be revised as a result of such audit. Assets of the Fund may also be valued annually by an independent valuer in order to provide the General Partner with opinions on whether specific assets need to be repriced. Information or knowledge of events received after the publication of the

NAV will only be taken into account on a prospective basis in subsequent NAV calculations and may form a reconciling item in the annual audited financial statements of the Fund.

13.5 The base currency of the Fund is Euro. Assets and liabilities not denominated in Euro will be translated into Euro at prevailing exchange rates at the relevant Valuation Day as determined by the General Partner. If such rate of exchange is not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the General Partner.

13.6 The assets of the Fund shall include:

1. all cash in hand, receivable or on deposit, including any interest accrued thereon;
2. all bills and notes payable on demand and any account due (including proceeds of securities or any other assets sold but not delivered);
3. all securities, participatory interests, shares, bonds, time notes, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants and other securities, money market instruments and similar assets owned or contracted for by the Fund;
4. all interest accrued on any interest-bearing assets, except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such assets;
5. all stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Fund to the extent information thereon is reasonably available to the Fund;
6. holdings in convertible and other debt securities of real estate companies;
7. all properties or property rights registered directly or indirectly in the name of or on behalf of the Fund;
8. the preliminary expenses of the Fund, including the cost of issuing and distributing Shares of the Fund, insofar as the same have not been written off and insofar the Fund shall be reimbursed for the same;
9. the liquidating value of all forward contracts and all call or put options the Fund has an open position in; and
10. all other assets of any kind and nature, including expenses paid in advance.

13.7 The value of such assets shall be determined at fair value with due regard to the following principles:

(i) the value of any cash on hand or deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true value thereof;

(ii) securities listed and traded primarily on one or more recognised securities exchanges shall be valued at their last known prices on the valuation date (and if such securities are listed on more than one exchange, they shall be valued at the last known price on the primary exchange);

(iii) investment in underlying undertakings for collective investment are taken at their last official net asset value known in Luxembourg at the time of calculating the NAV of the Fund. If such price is not representative of the fair value of such assets, then the price shall be determined by the General Partner on a fair value basis. Investments subject to bid and offer prices are valued at their mid-price, if not otherwise determined by the General Partner;

(iv) unlisted securities for which over-the-counter market quotations are readily available (included listed securities for which the primary market is believed to be the over-the-counter-market) shall be valued at a price equal to the last reported price as supplied by recognised quotation services or broker-dealers;

(v) properties or property rights registered in the name of the Fund or any of its subsidiaries, joint-ventures or affiliates as well as direct or indirect shareholdings of the Fund or any of its subsidiaries, joint-ventures or affiliates in intermediate companies shall be valued by one or more independent valuers, provided that the Fund may deviate from such valuation if deemed in the interest of the Fund and its Shareholders and provided further that such valuation may be established at the end of the fiscal year and used throughout the following fiscal year unless there is a change in the general economic situation or in the condition of the relevant properties or property rights held by the Fund or by any of its subsidiaries, joint ventures or affiliates or by any controlled property companies which requires new valuations to be carried out under the same conditions as the annual valuations; and

(vi) all other non-publicly traded securities, other securities or instruments or investments for which reliable market quotations are not available, and securities, instruments or investments which the Fund determines in its discretion that the foregoing valuation methods do not fairly represent the fair value of such securities, instruments or investments, will be valued by the General Partner in good faith using methods it considers appropriate, having regard to applicable market standards as applied from time to time or any subsequent update of such guidelines.

13.8 The liabilities of the Fund shall include:

1. all loans, bills and accounts payable;
2. all accrued interest on loans (including accrued fees for commitment for such loans);
3. all accrued or payable expenses (including administrative expenses, advisory and management fees, including incentive fees, custodian fees, and corporate agents' fees);
4. all known liabilities, present or future, including all matured contractual obligations for payment of money, including the amount of any unpaid distributions declared by the Fund;

5. an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the calculation day, as determined from time to time by the Fund, and other reserves (if any) authorised and approved by the General Partner, as well as such amount (if any) as the General Partner may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Fund; and

6. all other liabilities of whatsoever kind and nature reflected in accordance with generally accepted accounting principles.

In determining the amount of such liabilities the General Partner shall, with due regard to the expenses borne by the General Partner out of its management fee, take into account all expenses payable by the Fund which shall include formation expenses, fees, expenses, disbursements and out-of-pocket expenses payable to its accountants, lawyers, custodian and its correspondents as well as any other agent employed by the Fund, the remuneration of the members of the board of managers of the General Partner and their reasonable out-of-pocket expenses and reasonable travelling costs in connection with the meetings of the board of managers of the General Partner, fees and expenses for legal and auditing services, any fees and expenses involved in registering and maintaining the registration of the Fund with any governmental agencies or stock exchanges in the Grand Duchy of Luxembourg and in any other country, licensing fees for the use of the various indexes, reporting and publishing expenses, including the cost of preparing, translating, printing, advertising and distributing the Private Placement Memorandum, further explanatory sales documents, periodical reports or registration statements, the costs of publishing the NAV and any information relating to the estimated value of the Fund, the cost of printing certificates, if any, and the costs of any reports to Shareholders, the cost of convening and holding Shareholders' and the meetings of the board of managers of the General Partner, all taxes, duties, governmental and similar charges, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, transaction fees, the cost of publishing the issue and redemption prices, interests, bank charges and brokerage, postage, insurance, telephone and telex. The Fund may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount rateably for yearly or other periods.

13.9 For the purposes of the NAV computation:

1. Shares of the Fund to be redeemed shall be treated as existing and taken into account until immediately after the time specified by the General Partner on the relevant valuation time and from such time and until paid by the Fund the price therefore shall be deemed to be a liability of the Fund;

2. Shares to be issued by the Fund shall be treated as being in issue as from the time specified by the General Partner on the valuation time, and from such time and until received by the Fund the price therefore shall be deemed to be a debt due to the Fund;

3. all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the currency in which the NAV is calculated shall be valued after taking into account the rate of exchange prevailing on the principal regulated market of each such asset on the dealing day preceding the valuation time; and

4. where on any valuation time the Fund has contracted to:

a. purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Fund and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Fund;

b. sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Fund and the asset to be delivered shall not be included in the assets of the Fund;

provided however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such valuation time, then its value shall be estimated by the General Partner.

In the event that the calculation methods mentioned in this section are inappropriate or misleading, the General Partner may adjust the value of any Investment or permit some other method of valuation to be used if it considers that the circumstances justify that such adjustment or other method of valuation should be adopted to reflect more fairly the value of such Investment.

13.10 The General Partner may suspend the calculation of the NAV and the issue and redemption of Shares of any Class or Series in any of the following cases:

(i) where, as a result of political, economic, military or monetary events or any circumstances outside the control, responsibility and power of the Administration Agent or the General Partner, disposal of the assets is not reasonable or normally practicable without being seriously detrimental to the interest of Shareholders;

(ii) where it is not reasonably practicable to determine the NAV on an accurate and timely basis;

(iii) where, as a result of exchange restrictions or other restrictions affecting the transfer of funds, transactions are rendered impracticable or purchases and sales of the assets of the Fund cannot be effected at normal rates of exchange;

(iv) during any period during which any stock exchange on which a substantial portion of the Fund's investments are quoted is closed, other than for ordinary holidays and weekends, or during periods in which dealings in such stock exchange are restricted or suspended;

(v) during any period during which, in the sole and absolute discretion of the General Partner, disposal of a substantial portion of investments by the Fund would not be reasonable or practical;

(vi) during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the investments or any position the Fund holds, or when for any other reason the prices or values of any investments owned by the Fund cannot be reasonably or promptly ascertained;

(vii) during any period in which the transfer of funds involved in the realization or acquisition of any investments by the Fund cannot be effected at normal rates of exchange;

(viii) when there exists, in the opinion of the Administration Agent, a state of affairs where the disposal of the Fund's assets, or the determination of the NAV or the NAV per Share, would not be reasonably practicable or would be seriously prejudicial to the non-redeeming Shareholders;

(ix) if the Administration Agent reasonably deems it necessary to do so to comply with anti-money laundering and other similar laws and regulations applicable to the Fund, the Service Providers, or any of their affiliates, subsidiaries or associates;

(x) for any period during which the redemption of Shares would cause a breach or default under any covenant in any agreement entered into by the Fund for borrowing or cash management purposes; and

(xi) when a decision is made to liquidate or dissolve the Fund.

13.11 No Shares shall be issued or redeemed when the calculation of NAV is suspended.

13.12 Any suspension of issue or redemption of Shares or calculation of NAV or any reinstatement following a suspension thereof, as the case may be, shall be published, if appropriate, by the General Partner. All Shareholders, holding Shares which are subject to such suspension of issue or redemption or determination of NAV or reinstatement following a suspension thereof, will be notified within ten (10) Business Days by the Administration Agent of such suspension of issue or redemption of Shares or determination of NAV or reinstatement following a suspension thereof.

IV. Administration and Supervision

14. Powers of the General Partner

14.1 Shareholders do not generally have a right to participate in the management of the Fund. The Fund is managed by the General Partner, who shall always be an unlimited shareholder of the Fund (associé gerant commandite) and who shall be personally, jointly and severally liable with the Fund for all liabilities which can not be met out of the assets of the Fund. The Shareholders shall refrain from acting in a manner or capacity other than by exercising their rights as Shareholders in General Meetings.

14.2 The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration within the Fund's purpose, in compliance with the investment purpose as determined in accordance with Article 4 hereof and the Private Placement Memorandum.

14.3 Vis-à-vis third parties, the Fund is validly bound by the sole signature of the General Partner acting through one or more authorised signatories or by the individual or joint signatories or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the General Partner as the General Partner shall determine in its discretion.

14.4 All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Association to the General Meeting are in the competence of the General Partner. The General Partner shall hold a veto right against all decisions of the General Meeting which affect the rights of the Fund towards third parties and which amend the Articles of Association.

15. Delegation of Powers

15.1 The General Partner may appoint any officers, including a general manager and any assistant general managers as well as any other officers that the Fund deems necessary for the operation and management of the Fund. Such appointments may be cancelled at any time by the General Partner. The officers need not be Shareholders of the Fund. Unless otherwise stipulated by these Articles of Association, the officers shall have the rights and duties conferred upon them by the General Partner. The General Partner may furthermore appoint other agents, who need not to be members of the General Partner and who will have the powers determined by the General Partner.

15.2 The General Partner may from time to time create one or several committees composed of members of the General Partner and/or external Persons and to which it may delegate powers and roles as deemed appropriate in its sole discretion.

16. Removal of the General Partner

16.1 The General Partner may be removed at a General Meeting by the affirmative vote of Shareholders representing a majority of 75% of the votes cast and where at least 50% of the voting rights is represented. A resolution to remove the General Partner may only be adopted in the case of

(i) any action by the General Partner, or any person to whom the General Partner has delegated any part of its duties, which has been determined by an arbitrator or competent court in a final decision to constitute a fraud and which is not remedied within sixty (60) days after notification to or the coming to the General Partner's attention; or

(ii) the determination by an arbitrator or competent court that the General Partner, or any person to whom the General Partner has delegated any part of its duties, has/have wilfully or through gross negligence committed a breach of

one or more provisions of the Fund Documents, and which is not remedied within sixty (60) days after notification to or the coming to the General Partner's attention.

Such resolution shall not require the General Partner's consent.

16.2 The General Partner may not be removed from its capacity as managing general partner of the Fund in any other event, except as otherwise expressly provided by the Company Law and by these Articles of Association.

16.3 Upon the removal of the General Partner, a new managing general partner shall be elected in a General Meeting with the majority requirements set out in Article 16.1 above, which shall substitute, subject to the prior approval of the CSSF, the General Partner as managing general partner of the Fund by the accomplishment of any relevant and appropriate formalities, and which shall assume the General Partner's obligations as managing general partner of the Fund.

17. Custodian

17.1 To the extent required by the SIF Law, the Fund shall enter into a custodian agreement with a Luxembourg credit institution which shall satisfy the requirements of the SIF Law.

17.2 The Custodian shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the SIF Law.

17.3 The duties of the Custodian shall cease:

(i) in the case of the voluntary withdrawal of the Custodian or its removal by the General Partner; in such case, the General Partner shall use its best endeavours to appoint a new custodian for the Fund within two (2) months of the effective date of such retirement or removal; or

(ii) in the event that the Custodian or the Fund have (a) been declared bankrupt, (b) obtained a suspension of payments, (c) entered into a composition with creditors, (d) been placed under controlled management or any similar proceedings, or (e) been put in liquidation; or

(iii) where the CSSF withdraws its authorisation of the Custodian or the Fund.

18. Conflicts of interest

18.1 No contract or other transaction between the Fund and any other fund, company or firm shall be affected or invalidated by the fact that one or more of the managers or officers of the General Partner is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other fund, company or firm. Any manager or officer of the General Partner who serves as a director, associate, officer or employee of any fund, company or firm, with which the Fund shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other fund, company, or firm be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or business.

18.2 In the event that any manager or officer of the General Partner may have in any transaction of the Fund an interest different to the interests of the Fund, such manager or officer shall make known to the General Partner such conflict of interest and shall not consider or vote on any such transaction and such transaction, and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding General Meeting.

18.3 The term "conflict of interest", as used in this Article, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving the initiator of the Fund, any investment advisor of the Fund, the Service Providers, the distributors as well as any other person, company or entity as may from time to time be determined by the General Partner in its discretion.

19. Indemnification

19.1 The Fund may indemnify any manager or officer of the General Partner or any committee member of the Fund and his heirs, executors and administrators against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the General Partner or a committee member of the Fund or, at its request, of any other company of which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or willful misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Fund is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty.

19.2 The General Partner may decide that expenses effectively incurred by any manager or officer of the General Partner or any committee member of the Fund in accordance with this Article may be advanced to the indemnified party, provided that this manager or officer of the General Partner or committee member of the Fund will repay the advanced amounts if it is ultimately determined that he has not met the standard of care for which indemnification is available.

19.3 The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which any manager or officer of the General Partner or any committee member of the Fund may be entitled.

19.4 The Fund may furthermore indemnify any third party, including (without limitation) any investment advisor, the Custodian, the Administration Agent, the Registrar, Transfer and Paying Agent and the Domiciliary Agent and their affiliates as well as each of their respective officers, managers, directors, shareholders, agents and employees out of the assets of the Fund against any liabilities, actions, proceedings, claims, costs, demands and expenses incurred or threatened by reason of it or him having acted in such capacity provided that such Person has acted pursuant to the receipt of proper instructions and within the terms and conditions of any contractual agreement in full force and in effect between the Fund and the indemnified Person.

20. Auditor. The accounting data related in the annual report of the Fund shall be examined by the auditor ("réviseur d'entreprises agréé") appointed by the General Partner and remunerated by the Fund. The auditor of the Fund shall fulfill all duties prescribed by the SIF Law.

V. General meetings - Fiscal year - Distributions

21. Representation. The General Meeting shall represent the entire body of Shareholders of the Fund. Its resolutions shall be binding upon all the Shareholders of the Fund. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Fund, each time subject to the veto right of the General Partner.

22. General Meetings of Shareholders

22.1 The General Meeting shall meet upon call by the General Partner. The General Partner shall also be obliged to convene a General Meeting within a period of one (1) month, if Shareholders representing 1/10th of the capital require so in writing with an indication of the agenda.

22.2 The annual General Meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Fund in Luxembourg-City or any other place specified in the convening notice on the first Tuesday of May at 11:00 a.m. If such day is not a Business Day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following Business Day. The first annual General Meeting shall be held at 11:00 a.m. on Tuesday, May 4th, 2010.

22.3 Other General Meetings may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

22.4 Shareholders shall meet upon call by the General Partner pursuant to a notice setting forth the agenda sent by registered letter at least ten (10) calendar days prior to the meeting to each Shareholder at the address indicated in the Register. The agenda shall be prepared by the General Partner except in the instance where the meeting is called on the written demand of the Shareholders in which instance the General Partner may prepare a supplementary agenda.

22.5 If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the General Meeting may take place without notice of meeting.

22.6 The General Partner may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders in order to attend any General Meeting.

22.7 The business transacted at any General Meeting shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

22.8 Each Share, regardless of the NAV per Share is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and these Articles of Association. Only full Shares are entitled to vote.

22.9 A Shareholder may act at any General Meeting by giving a written proxy to another Person, who need not be a Shareholder.

22.10 Unless otherwise provided by law or herein, resolutions of the General Meeting are passed by a simple majority of the votes cast.

22.11 The General Partner shall hold a veto right against all decisions of the General Meeting which affect the rights of the Fund towards third parties and which amend the Articles of Association.

23. Fiscal year. The fiscal year of the Fund starts on the first day of January and finishes on the last day of December each year.

24. Distributions

24.1 It is not envisaged that the Fund will make distributions. Notwithstanding the foregoing, the General Partner reserves the right, in its sole discretion, at any time to declare and distribute the proceeds resulting from the disposal of the Fund's Investments and other assets or the income received from the Fund's Investments and other assets to Shareholders.

24.2 Unless otherwise provided for by these Articles of Association, each Shareholder will be treated equally, with respect to distributions, to other Shareholders owning Shares of the same Series of the same Class pro rata to the number of Shares of the relevant Series of the relevant Class owned by it. Each Share entitles, upon issue, its owner to a proportional part of the distributions made to Shareholders who own Shares of that Series of the relevant Class.

24.3 The payment of any distributions shall be made to the address indicated on the Register.

24.4 Distributions shall be paid in Euro.

24.5 Distributions prior to the dissolution of the Fund may be made in cash or (with the consent of the relevant Shareholder) by way of payment in specie of securities or other assets for which the General Partner will seek a valuation from an independent expert. Upon dissolution of the Fund, distributions may also include (with the consent of the relevant Shareholder) restricted securities and other assets of the Fund.

24.6 A dividend declared but not paid on a Share cannot be claimed by the holder of such Share after a period of five (5) years from the notice given thereof, unless the General Partner has waived or extended such period in respect of all Shares, and shall otherwise revert after expiry of the period to the Fund. The General Partner shall have power from

time to time to take all steps necessary and to authorise such action on behalf of the Fund to perfect such reversion. No interest will be paid on dividends declared, pending their collection.

24.7 The Fund may, in the absolute discretion of the General Partner, make any reinvestments.

VI. Final provisions

25. Dissolution and Liquidation

25.1 The Fund may at any time be dissolved by a resolution of the General Meeting with a quorum of 50% of all the Shares issued and outstanding and adopted with a qualified majority of two thirds (2/3) of the votes cast and the consent of the General Partner.

25.2 Whenever the subscribed capital falls below two thirds (2/3) of the minimum capital indicated in Article 5 hereof, the question of the dissolution of the Fund shall be referred to the General Meeting by the General Partner. The General Meeting, for which no quorum shall be required, shall decide by simple majority of the votes cast at such meeting.

25.3 The question of the dissolution of the Fund shall further be referred to the General Meeting whenever the subscribed capital falls below one fourth (1/4) of the minimum capital set by Article 5 hereof; in such an event, the General Meeting shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by the votes of Shareholders holding one fourth (1/4) of the Shares represented at such meeting.

25.4 The General Meeting must be convened so that it is held within a period of forty (40) days from ascertainment that the net assets of the Fund have fallen below two thirds (2/3) or one fourth (1/4) of the legal minimum, as the case may be, in accordance with the provisions of the Company Law.

25.5 The liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities and need to be approved by the CSSF, appointed by the General Meeting, which shall determine their powers and remuneration.

25.6 In the event of the dissolution of the Fund, liquidation proceeds will be returned to each Shareholder pro rata to the number of Shares of the relevant Series of the relevant Class owned by it.

26. Amendments to the Articles of Association. These Articles of Association may be amended by a General Meeting subject to the quorum and majority requirements provided by the Company Law.

27. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Association shall be determined in accordance with the Company Law and the SIF Law.

Transitory Dispositions

1) The first fiscal year of the Fund will begin on the date of the incorporation of the Fund and will end on December 31, 2009.

2) The first annual General Meeting will be held on 4, May 2010 at 11:00 a.m

Subscription

The subscribed capital of the Fund is subscribed as follows:

- 1) Karoo Investment, above named, subscribes for one (1) Management Share and one (1). Series 1 Class A Share.
- 2) Clearance Capital, above named, subscribes for twenty-nine (29) Series 1 Class A Shares.

The undersigned notary certifies the settlement of the subscriptions for a total amount of thirty-one thousand Euro (€ 31,000.-).

Expenses

The expenses which shall be borne by the Fund as a result of its incorporation are estimated at approximately three thousand six hundred euros (€ 3.600.-).

General Meeting

The above named persons representing the entire subscribed capital and considering themselves as validly convened, have immediately proceeded to hold a General Meeting which resolved as follows:

1. The address of the Fund is set at 20, boulevard E. Servais, L-2535 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named persons, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons, in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date at the beginning of this deed.

The document having been given for reading to the person appearing, who signed together with us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le huitième jour du mois d'avril,

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1. Karoo Investment, une société à responsabilité limitée, constituée et régit par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, bBoulevard E. Servais L-2535 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ici représentée par Johan Terblanche, ayant son adresse professionnelle au Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le vingt-sept mars 2009.

2. Clearance Capital LLP, une société à responsabilité limitée, constituée et régit par le droit d'Angleterre et du Pays de Galle, ayant son siège social à 68 Lombard Street, Londres, EC3V 9LJ, Royaume Uni et enregistrée sous le numéro OC341194, ici représentée par Johan Terblanche, ayant son adresse professionnelle au Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le vingt-sept mars 2009.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par toutes les parties et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises aux autorités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser les statuts suivants (ci-après les Statuts) d'une société en commandite par actions qu'elles déclarent constituer entre elles:

I. Définitions - Forme sociale - Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Agent Administratif	- la Personne nommée par l'Associé-Gérant-Commandité, en vertu du droit luxembourgeois, pour agir en tant qu'agent administratif du Fonds de temps à autre;
Statuts	- les présents statuts du Fonds, tels que périodiquement modifiés;
Devise de Référence	- désigne l'Euro;
Jour Ouvrable	- un jour pendant lequel les banques sont ouvertes au Luxembourg dans le cadre de leurs activités, en dehors des samedis, dimanches ou jours fériés;
Classe	- chaque classe d'Actions du Fonds;
Action de Classe A	- action de Classe A, participative et rachetable, dans le capital du Fonds;
Action de Classe B	- action de Classe B, participative et rachetable, dans le capital du Fonds;
CSSF	- la Commission de Surveillance du Secteur Financier, l'autorité luxembourgeoise de contrôle du secteur financier;
Loi sur les Sociétés	- la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée périodiquement;
Dépositaire	- un établissement financier au sens de la loi luxembourgeoise du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée, désigné en qualité de dépositaire du Fonds, conformément au droit luxembourgeois et à l'Article 17 des présents Statuts;
Distributions	- toutes les distributions effectuées conformément aux présents Statuts;
Agent de Domiciliation	- la Personne désignée par l'Associé-Gérant-Commandité en tant qu'agent de domiciliation du Fonds de temps à autres;
Date de Formation	- la date de constitution du Fonds;
Fonds	- Karoo Investment Fund S.C.A. SICAV-SIF, une société d'investissement à capital variable prenant la forme d'une société en commandite par actions organisée en tant que fonds d'investissement spécialisé;
Documents du Fonds	- chacun des documents suivants: (a) les présents Statuts; (b) le Mémoire de Placement Privé; et (c) le Contrat de Souscription.
Valeur Brute d'Inventaire ou VBI	- la valeur des actifs bruts du Fonds à une Date d'Evaluation;
Assemblée Générale	- l'assemblée générale des Actionnaires convoquée conformément aux dispositions des présents Statuts;
Associé-Gérant-Commandité	- Karoo Investment, une société luxembourgeoise à responsabilité limitée constituée en vertu du droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, boulevard E. Servais L-2535 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
Hurdle Rate	- un rendement de 8% accumulé annuellement sur la période qui débute le premier jour de la Période Initiale d'Offre et se termine à la date du cinquième (5ème) anniversaire du dernier jour de la Période Initiale d'Offre;
Commission de Performance	- la commission payable à l'Associé-Gérant-Commandité en vertu des dispositions de ces Statuts et du Mémoire de Placement Privé, égale à 20% du rendement total dépassant le Hurdle Rate accumulé (sur une base annuelle), calculée et accrue ou réduite (le cas échéant) sur une base mensuelle le Jour d'Evaluation approprié mais uniquement payée cinq (5) ans après le dernier jour de la Période Initiale d'Offre et à chaque date de rachat d'Actions (uniquement en ce qui concerne les

	Actions rachetées), et si la durée du Fonds est prolongée conformément aux dispositions de ces Statuts et du Mémoire de Placement Privé, à chaque fin d'année comptable du Fonds et immédiatement avant la liquidation du Fonds;
Période Initiale d'Offre	- la période commençant à la Date de Formation et se terminant un (1) mois après la Date de Formation ou à toute autre date préalable tel que déterminé à la discrétion de l'Associé-Gérant-Commandité;
Prix de Souscription Initial	- le prix auquel les Actions seront émises, durant la Période Initiale d'Offre, tel que déterminé par l'Associé-Gérant-Commandité, et correspond à 1.000 EUR par Action;
Investissement(s)	- tout investissement effectué par le Fonds en conformité avec ces Statuts et le Mémoire de Placement Privé;
Investisseur	- toute Personne qui a signé et renvoyé un Contrat de Souscription qui a été accepté par l'Associé-Gérant-Commandité (afin de lever toute ambiguïté, le terme indu, lorsque cela est approprié, les Actionnaires);
GAAP Luxembourgeois	- les principes comptables généralement acceptés au Luxembourg;
Commission de Gestion	- la commission de gestion payable à l'Associé-Gérant-Commandité conformément aux dispositions des présents Statuts et du Mémoire de Placement Privé, égale à 0.125% par mois (1,5% par an) de la VBI, déduction faite des espèces en dépôt et 0.04167% par mois (0,5% par an) de la valeur des espèces en dépôt (c'est à dire tout actif du Fonds qui ne constitue pas un Investissement), calculé, accru et payable par le Fonds à l'Associé-Gérant-Commandité sur une base mensuelle, sur la base de la VBI au Jour d'Evaluation approprié;
Action de Commandité	- l'action de commandité non-participative souscrite et détenue par l'Associé-Gérant-Commandité, ayant les caractéristiques et portant les droits et obligations fixés par le Mémoire de Placement Privé et ces Statuts;
VNI ou Valeur Nette d'Inventaire	- la valeur nette d'inventaire du Fonds ou de chaque Classe ou Série d'Actions du Fonds (en fonction du contexte) de temps à autre, ajustée pour la Commission de Gestion ou la Commission de Performance appropriée, le cas échéant, déterminée conformément à l'Article 13 des présents Statuts;
Personnes Non-Qualifiées	- toute personne, société ou personne morale, qui est en violation de toute loi ou toute règle de tout pays ou autorité gouvernementale et toute personne qui n'est pas éligible pour détenir des Actions en vertu d'une telle loi ou règle ou si, selon l'Associé-Gérant-Commandité, cette détention peut être préjudiciable pour le Fonds;
Personne	- toute compagnie, société, trust, fonds, patrimoine, association sans personnalité juridique ou autre entité juridique, y compris une personne physique;
Mémoire de Placement Privé	- le mémoire de placement privé du Fonds, tel que périodiquement modifié, complété ou amendé;
Véhicules d'Investissement Immobiliers	- toute société publique ou privée, trust investissant dans l'immobilier ou organisme de placement collectif détenant plus de 50% de ses actifs bruts (en valeur) investis directement ou indirectement en biens immobiliers situés au Royaume-Uni, Irlande, Europe de l'Ouest, Canada ou Etats Unis d'Amérique et tirant plus de 50% de ses revenus ou profits directement ou indirectement de la détention de biens immobiliers ou de la prestation de services liés à la détention directe ou indirecte de biens immobiliers incluant toute société publique ou privée ou trust investissant dans l'immobilier ou organisme de placement collectif qui, suite à l'acquisition d'actions ou intérêts/unités de comptes participatifs, a liquidé tout ou partie de ses actifs de tel sorte qu'il ne détienne plus (directement ou indirectement) plus de 50% en biens immobiliers situés au Royaume-Uni, Irlande, Europe de l'Ouest, Canada ou Etats Unis d'Amérique et qu'il ne tire plus plus de 50% de ses revenus ou profits directement ou indirectement de la détention de biens immobiliers ou de la prestation de services liés à la détention directe ou indirecte de biens immobiliers;
Prix de Rachat	- le prix auquel les Actions seront rachetées, correspondant à la plus récente VNI par Action disponible et applicable aux Actions rachetables, ajustée pour la Commission de Gestion ou la Commission de Performance appropriée, le cas échéant;
Registre	- le registre établi et tenu par l'Agent de Registre, de Transfer et l'Agent Payeur qui enregistre régulièrement la propriété des Actions;
Agent de Registre, de Transfer et Agent Payeur	- la Personne nommée par l'Associé-Gérant-Commandité comme agent de registre, de transfer et agent payeur du Fonds de temps à autre;

Série	- chaque série d'Actions, dénommée par un nombre entier naturel, correspondant chacune à une Date de Souscription spécifique, telle que déterminée par l'Associé-Gérant-Commandité pour chaque Classe d'Actions;
Prestataires de Services	- le Dépositaire, l'Agent Administratif, l'Agent de Registre, de Transfer et Agent Payeur, l'Agent de Domiciliation et tout autre agent désigné de temps à autres par l'Associé-Gérant-Commandité;
Action	- une action sans mention de valeur nominale dans le capital social du Fonds qui peut être émise en vertu des présents Statuts, à tout moment, au Prix de Souscription et à l'exclusion de l'Action de Commandité;
Actionnaire	- tout Investisseur qui détient des Actions;
Loi FIS	- la loi luxembourgeoise en date du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, telle que modifiée;
Contrat de Souscription	- chaque contrat de souscription signé entre le Fonds et un Investisseur potentiel et fixant: (a) le nombre, la Classe et la Série des Actions qui seront souscrites par cet Investisseur; (b) les droits et obligations de cet Investisseur en relation avec la souscription des Actions; (b) les engagements et garanties donnés par cet Investisseur en faveur du Fonds; ou tout autre document signé ou transféré du fait du transfert d'Actions tel que prévu par l'Article 12 des présents Statuts, auquel cas l'élément prévu au point (a) ci-dessus sera remplacé par le nombre d'Actions transférées au cessionnaire;
Date de Souscription	- chaque jour où l'Associé-Gérant-Commandité, à sa seule discrétion, accepte des souscriptions d'Actions en conformité avec ces Statuts et le Mémoire de Placement Privé;
Prix de Souscription	- le prix auquel les Actions seront émises, correspondant au Prix de Souscription Initial applicable à l'émission d'Actions survenue durant la Période Initiale d'Offre, correspondant à la plus récente VNI par Action disponible et applicable à l'émission d'Actions survenue à toute Date de Souscription;
Date d'Evaluation	- désigne le dernier jour de chaque mois calendaire et toute autre date que l'Associé-Gérant-Commandité peut, à sa seule discrétion, déterminer pour les besoins du calcul de la VNI;
Investisseur Averti	- désigne une Personne qui est un "Investisseur Averti" au sens de l'Article 2 de la Loi FIS; étant un investisseur institutionnel, un investisseur professionnel ou tout autre investisseur qui: (a) a déclaré par écrit son adhésion au statut d'"Investisseur Averti"; et (b) (i) investit un minimum de 125.000 € (ou l'équivalent dans toute autre devise) dans le Fonds; ou (ii) a obtenu une appréciation de la part: (A) d'un établissement de crédit au sens de la Directive 2006/48/CE; (B) d'une entreprise d'investissement au sens de la Directive 2004/39/CE; ou (C) d'une société de gestion au sens de la Directive 2001/107/CE, certifiant son expertise, son expérience et sa connaissance pour apprécier de manière adéquate l'investissement effectué dans le Fonds.

Art. 1^{er}. Forme et dénomination. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des Actions émises ultérieurement, une société d'investissement à capital variable sous la forme d'une société en commandite par actions, organisée comme un fonds d'investissement spécialisé, sous la dénomination de Karoo Investment Fund S.C.A. SICAV-SIF (ci-après le Fonds), qui sera régie par la Loi sur les Sociétés, la Loi FIS et les présents Statuts.

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social du Fonds est établi dans la commune de Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par résolution de l'Associé-Gérant-Commandité. Il peut être créé, par décision de l'Associé-Gérant-Commandité, des filiales, succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger

2.2. Au cas où l'Associé-Gérant-Commandité estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, actuels ou éminents, sont de nature à compromettre l'activité normale du Fonds au siège social ou la communication entre ce siège et l'étranger, il peut transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité du Fonds lequel, nonobstant le transfert provisoire du siège, restera de droit luxembourgeois.

Art. 3. Durée

Le Fonds a été établi pour une durée débutant le Jour de Formation et expirant, sauf si elle est étendue conformément au Mémorandum de Placement Privé et aux présents Statuts, cinq (5) ans après le dernier jour de la Période Initiale d'Offre. Cette durée peut, à la seule discrétion de l'Associé-Gérant-Commandité, être étendue. En dépit de ce qui précède, le Fonds peut être dissout à tout moment par décision de l'Assemblée Générale, statuant comme en matière de modification des présents Statuts.

Art. 4. Objet

4.1. L'objet exclusif du Fonds est le placement collectif des fonds dont il dispose dans des Investissements dans le but de répartir les risques liés aux investissements et d'assurer pour les Investisseurs le bénéfice du résultat de la gestion de ses actifs.

4.2. Le Fonds peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'il jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, dans les plus larges limites permises par la Loi FIS.

II. Capital - Actions - Valeur nette d'inventaire

Art. 5. Capital social

5.1. Le capital du Fonds doit à tout moment être égal à son actif net total tel que défini à l'Article 13 des présents Statuts et être représenté par des Actions entièrement libérées sans mention de valeur nominale.

5.2. Le capital initial du Fonds est égal à trente et un mille euros (31,000 €), représenté par une (1) action non participative de commandité et trente (30) Actions de Série 1 de la Classe A, toutes sans valeur nominale et entièrement libérées.

5.3. Le capital minimum du Fonds doit être d'un million deux cent cinquante mille euros (1,250,000 €) et doit être atteint dans les douze (12) mois suivant la date à laquelle le Fonds a été autorisé comme fonds d'investissement spécialisé au titre de la Loi FIS.

5.4. L'Associé-Gérant-Commandité est autorisé sans limitation à émettre, au Prix de Souscription, un nombre illimité d'Actions supplémentaires entièrement libérées, chaque dernier Jour Ouvrable de chaque mois calendaire et chaque autre Jour Ouvrable déterminé à cet effet à la discrétion de l'Associé-Gérant-Commandité durant la période se terminant douze (12) mois après la fin de la Période d'Offre Initiale, conformément aux dispositions des présents Statuts et du Mémorandum de Placement Privé. Plus aucune Action de Commandité ne sera émise.

5.5. Sauf dispositions contraires des présents Statuts, les Actions ne confèrent aucun droit préférentiel de souscription ou droit de préemption et sont soumises aux restrictions de rachat prévues à l'Article 11 des présents Statuts.

5.6. L'Associé-Gérant-Commandité peut, à sa discrétion, imposer des restrictions à la fréquence à laquelle les Actions sont émises. Le Fonds peut offrir différentes Séries d'Actions. Chacune des Séries correspond à une période particulière.

5.7. L'Associé-Gérant-Commandité est autorisé à émettre différentes Classes d'Actions, qui peuvent porter différents droits et obligations afférents notamment aux conditions de rachat attachées à chaque Classe d'Actions. Les Actionnaires détenant des Actions de la même Classe seront traités équitablement au prorata du nombre d'Actions qu'ils détiennent. Les Actions de chaque Classe participeront de manière égale, au pro rata, aux actifs du Fonds attribuables à cette Classe.

5.8. A compter de la Date de Formation, les deux Classes d'Actions suivantes peuvent être émises, en plus de l'Action de Commandité non participative émise pour l'Associé-Gérant-Commandité à la Date de Formation:

- Actions de la Classe A qui seront souscrites par les Actionnaires, autres que les Actionnaires autorisés à souscrire à des Actions de la Classe B et qui sont librement cessibles sauf à ou au bénéfice des Personnes qui ne satisfont pas les Conditions d'Eligibilité ou qui ne sont pas des Personnes Qualifiées; et

- Actions de la Classe B qui seront souscrites directement ou indirectement (exclusivement) par les Actionnaires qui sont soit spécifiquement autorisés à, ou non restreint ou non limités à souscrire à des Actions de la Classe B conformément à l'Article 8.5 des présents Statuts et au Mémorandum de Placement Privé et sont librement cessibles sauf à ou au bénéfice des Personnes qui ne satisfont pas les Conditions d'Eligibilité ou qui ne sont pas des Personnes Qualifiées.

5.9. Lors de l'attribution d'une Action, l'Associé-Gérant-Commandité ou son représentant autorisé devra:

(i) désigner la Classe d'Actions à laquelle cette Action appartient; et

(ii) désigner la série d'Actions à laquelle cette Action appartient conformément aux dispositions de l'Article 5.10; et

(iii) lors de la première émission d'Actions de chaque Classe, désigner la série de la Classe comme la Série initiale.

5.10. Les Actions de chaque Classe peuvent être désignées par des Séries distinctes, chaque Série correspondant à une Date de Souscription spécifique, telle que déterminée pour chaque Classe. Les Actions de chaque Série auront les mêmes caractéristiques que les Actions de toute autre Série de la même Classe. Les Actions de différentes Séries mais de la même Classe se différencieront seulement par rapport à leur Date de Souscription et en conséquence par rapport à tout droit et obligation liés à cette Date de Souscription, y inclus mais non limité aux frais et charges payables ou transférés.

5.11. Les Actions ne peuvent être converties en Actions d'une autre Classe.

5.12. Les Actions seront émises au Prix de Souscription applicable à la Date de Souscription concernée.

Art. 6. Actionnaires Eligibles

6.1. L'émission et le transfert des Actions du Fonds sont restreints à ou ne peuvent bénéficier qu'à des Investisseurs Avertis. Les conditions liées au statut d'Investisseur Averti ne s'appliquent pas aux membres de l'Associé-Gérant-Commandité et aux autres personnes qui interviennent dans la gestion du Fonds.

6.2. Si un Investisseur Averti est une compagnie d'assurance, cette société doit souscrire aux Actions en son nom propre et reste l'unique propriétaire des Actions, sans aucune possibilité de transfert aux titulaires des polices d'assurance.

Art. 7. Forme des Actions

7.1. Des fractions d'Actions peuvent être émises jusqu'à trois (3) décimales et les droits attachés aux fractions d'Actions sont proportionnels à la fraction, sauf dispositions contraires des présents Statuts.

7.2. Toutes les Actions émises par le Fonds sont inscrites au Registre, qui sera tenu par le Fonds ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par le Fonds, et le Registre doit indiquer le nom de chaque propriétaire, sa résidence ou son domicile élu tel qu'indiqué au Fonds, le nombre, la Classe et les Séries d'Actions qu'il détient, le Prix de Souscription par Action et la date d'émission des Actions.

7.3. Tous les Actionnaires doivent fournir à l'Associé-Gérant-Commandité l'adresse à laquelle toutes les communications et informations peuvent être envoyées. Cette adresse sera aussi inscrite dans le Registre.

7.4. Au cas où un Actionnaire ne fournit pas d'adresse au Fonds, le Fonds peut autoriser à ce que mention en soit faite au Registre et l'adresse de l'Actionnaire sera réputée être le siège social du Fonds, ou toute autre adresse que le Fonds pourra ponctuellement porter dans le Registre, et ce jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée au Fonds par l'Actionnaire en question. Un Actionnaire peut, à tout moment, faire changer son adresse portée au Registre par voie de notification écrite à cet effet, envoyée à l'Associé-Gérant-Commandité ou au Fonds au siège social du Fonds, ou à toute autre adresse fixée périodiquement par le Fonds.

7.5. Le Fonds ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues conjointement ou si la propriété de ces Actions est litigieuse, toutes les Personnes invoquant un droit sur ces Actions doivent désigner un mandataire unique pour représenter les Actions à l'égard du Fonds. A non désignation de ce mandataire engendre une suspension de tous les droits attachés à ces Actions.

7.6. Les certificats d'actions ou confirmations d'actionariat seront conjointement signés par l'Associé-Gérant-Commandité et le Dépositaire. Les certificats d'actions ou confirmations d'actionariat seront remis par l'Associé-Gérant-Commandité à la demande spéciale par écrit de l'Actionnaire concerné sous réserve que l'Agent Administratif ait reçu le paiement correspondant de l'Actionnaire dans les délais fixés dans le Mémoire de Placement Privé, et que les renseignements sur l'Actionnaire et sur l'émission des Actions aient été inscrits dans le Registre conformément aux présents Statuts.

Art. 8. Souscription et Propriété des Actions

8.1. Les Investisseurs Avertis souhaitant souscrire des Actions du Fonds doivent signer et remettre à l'Agent Administratif, dans les délais fixés dans le Mémoire de Placement Privé, un Contrat de Souscription qui, dès acceptation, sera signé par l'Associé-Gérant-Commandité.

8.2. Le montant minimum de la souscription initiale de chaque Actionnaire sera égal à cinq cents mille euros (500,000 €). A sa discrétion, l'Associé-Gérant-Commandité peut accepter des souscriptions d'un montant inférieur, mais ne peut pas accepter que la souscription initiale d'un Actionnaire soit inférieure à cent vingt-cinq mille euros (125,000 €). Le montant minimum de toute souscription additionnelle de chaque Actionnaire détenant déjà des Actions du Fonds sera de cent vingt-cinq mille euros (125,000 €).

8.3. Les Actions de la Série de la Classe concernée d'Actions seront émises au Prix de Souscription Initial durant la Période d'Offre Initiale et seront ensuite émises au Prix de Souscription égal à la dernière Valeur Nette d'Inventaire par Action disponible lors de chaque Date de Souscription.

8.4. Le Prix de Souscription payable par chaque Actionnaire qui souscrit des Actions doit être intégralement libéré en numéraire, dans les délais fixés dans le Mémoire de Placement Privé, ou peut, à la discrétion de l'Associé-Gérant-Commandité et avec son accord écrit, être libéré en contrepartie d'un apport au Fonds de titres ou autres actifs qui qualifient d'Investissements et qui sont conformes aux restrictions et conditions imposées par le Mémoire de Placement Privé et par la législation applicable. Les titres apportés au Fonds seront évalués de manière indépendante dans un rapport spécial émis par un réviseur d'entreprise agréé, établi à la charge de la Personne qui effectue l'apport. Les frais de transactions afférents à l'apport en nature, si il y en a, seront dus par la Personne qui effectue l'apport, sauf si il en est disposé autrement dans les Documents du Fonds.

8.5. L'Associé-Gérant-Commandité a le droit, à sa discrétion absolue, d'accepter ou de rejeter toute demande de souscription d'Actions et peut réserver la souscription de toute Classe d'Actions à une Personne spécifique ou une catégorie de Personnes ou restreindre ou empêcher la détention des Actions ou de toute Classe d'Actions par certaines catégories particulières de Personnes. L'Associé-Gérant-Commandité peut demander à tout souscripteur de lui fournir les informations qu'il juge nécessaires pour décider si la Personne en question remplit les critères pour pouvoir souscrire des Actions.

8.6. Au regard des informations reçues par l'Associé-Gérant-Commandité, et avec l'aide de ce dernier, l'Agent de Registre, de Transfer et Agent Payeur doit pouvoir vérifier que les Actionnaires potentiels du Fonds respectent le statut d'Investisseurs Avertis.

8.7. Sous réserve de l'accord de l'Associé-Gérant-Commandité, les Actions du Fonds seront émises dès réception du Prix de Souscription libéré par un Actionnaire dans les délais fixés dans le Mémoire de Placement Privé.

8.8. L'Associé-Gérant-Commandité peut provisoirement suspendre la souscription des Actions en cas de survenance de l'un des événements mentionnés à l'Article 13 des présents Statuts et dans le Mémoire de Placement Privé.

Art. 9. Commission de Gestion

9.1. L'Associé-Gérant-Commandité a droit à une Commission de Gestion basée sur les actifs bruts du Fonds à la Date d'Evaluation.

9.2. La Commission de Gestion sera calculée conformément aux dispositions du Mémoire de Placement Privé.

Art. 10. Commission de Performance

10.1. L'Associé-Gérant-Commandité aura droit à, et devra percevoir, une Commission de Performance, calculée et accrue (pour des résultats positifs) et réduite (pour des résultats négatifs) mensuellement, mais la Commission de Performance totale cumulée et accrue (si il y en a une), égale à 20% du rendement total de la différence entre le rendement réel et le Hurdle Rate accumulé (sur une base annuelle), sera payée cinq (5) ans après le dernier jour de la Période Initiale d'Offre et à chaque date de rachat d'Actions (uniquement en ce qui concerne les Actions rachetées), et si la durée du Fonds est prolongée, à chaque fin d'année comptable du Fonds et immédiatement avant la liquidation du Fonds.

10.2. Les Commissions de Performance seront appliquées aux Actions sur la base de Série par Série.

10.3. En ce qui concerne les Actions rachetées, la Commission de Performance applicable aux Actions rachetées sera calculée et due pour chaque Action à chaque jour de rachat.

Art. 11. Rachat des Actions

11.1. L'Associé-Gérant-Commandité rachètera les Actions sous réserve de la réception dans les temps d'une demande de rachat valide et dans le respect des dispositions du Mémoire de Placement Privé et des Statuts. Les Actions seront rachetées comme suit:

- les Actions de la Classe A seront rachetées, sous réserve de la réception d'une demande de rachat valide pas moins de trois (3) mois calendaires avant l'expiration du cinquième (5ème) anniversaire du dernier jour de la Période Initiale d'Offre et à chaque anniversaire suivant de cette date, sous réserve de la réception d'une demande de rachat valide pas moins de trois (3) mois calendaires avant la date anniversaire concernée; et

- les Actions de la Classe B pourront, à compter de la fin du quinzième (15ème) mois calendaire qui suit la première date à laquelle les Actions de la Classe B ont été émises à l'Actionnaire et sous réserve de la réception d'une demande de rachat valide pas moins de trois (3) mois calendaires avant la date concernée, être rachetées le dernier jour de chaque mois calendaire, à un prix égal à la dernière VNI par Action disponible.

Sauf dans les cas prévus ci-dessus, aucun rachat d'Actions ne peut intervenir avant le cinquième (5ème) anniversaire du dernier jour de la Période Initiale d'Offre.

11.2. L'Associé-Gérant-Commandité peut, à sa seule et entière discrétion, décider du rachat obligatoire (c'est-à-dire sans l'accord de l'Actionnaire concerné) des Actions d'un Actionnaire, si:

- (i) l'Actionnaire n'est pas ou cesse d'être un Investisseur Averti; ou
- (ii) l'Actionnaire est ou devient une Personne Non-Eligible;
- (iii) l'Actionnaire a matériellement violé une disposition des Documents du Fonds.

Les Actions qui font l'objet d'un rachat forcé sur décision de l'Associé-Gérant-Commandite ne participeront plus à aucune distribution à compter de la date fixée par l'Associé-Gérant-Commandité, qui ne peut être antérieure à la date de la survenance de l'un des événements mentionné sous i), ii) ou iii) ci-dessus.

11.3. Les Actions seront rachetées au Prix de Rachat.

11.4. Les Actions rachetées seront annulées.

11.5. Pour tout rachat, le Prix de Rachat sera en général payé dans les vingt (20) Jours Ouvrables qui suivent la date de rachat des Actions. Dans le cas où le Prix de Rachat payable en relation avec le rachat d'Actions de la Classe B demeure partiellement ou totalement impayé vingt (20) Jours Ouvrables après la date de rachat des Actions, le montant impayé fera courir un intérêt à un taux d'un (1) mois EURIBOR + 6% par an, calculé à compter du premier jour suivant le vingtième (20ème) Jour Ouvrable qui suit la date de rachat des Actions de la Classe B. En dépit du contraire écrit dans les présents, l'intérêt ne s'appliquera pas et ne sera pas accru pendant la période durant laquelle le calcul de la VNI a été suspendu ou le rachat d'Actions a été provisoirement suspendu conformément aux dispositions du Mémoire de Placement Privé et des Statuts.

11.6. Le Prix de Rachat sera, sous réserve des dispositions de l'Article 11.8, en général payé dans les vingt (20) Jours Ouvrables qui suivent la date de rachat des Actions.

11.7. L'Associé-Gérant-Commandité peut satisfaire les demandes de rachat et payer le Prix de Rachat de diverses manières, notamment en utilisant les espèces du Fonds, en utilisant les emprunts temporaires de souscription ou les

revenus disponibles. L'Associé-Gérant-Commandité peut, en outre et sous réserve de l'accord écrit de l'Actionnaire concerné, satisfaire les demandes de rachat par un apport en nature de titres ou autres actifs pour lesquels l'Associé-Gérant-Commandité demandera une évaluation par un expert indépendant.

11.8. L'Associé-Gérant-Commandité peut, à sa seule et entière discrétion, établir des réserves ou retenir une partie des montants de rachat payables à un Actionnaire (en dépit du fait que ce rachat soit forcé) pour régler les dépenses, frais et charges prévisionnelles et accrues qui réduiraient ou pourraient réduire le montant à distribuer suite à un rachat.

11.9. L'Associé-Gérant-Commandité peut suspendre provisoirement le rachat d'Actions:

(i) lorsque quelque soit la raison les prix d'un Investissement détenu par le Fonds ne peut être promptement ou fidèlement déterminé; ou

(ii) pendant toute période durant laquelle l'Associé-Gérant-Commandité ne peut rapatrier de fonds pour effectuer les paiements afférents aux rachats d'Actions ou durant laquelle tout transfert de fonds lié à la réalisation ou l'acquisition, d'Investissements ou de paiements dus suite au rachat d'Actions, ne peut pas être effectué, selon l'opinion de l'Associé-Gérant-Commandité, à des taux de change normaux; ou

(iii) pendant toute période durant laquelle le calcul de la VNI a été suspendu dans le respect des dispositions du Mémoire de Placement Privé et de ces Statuts.

Art. 12. Transfert

12.1. Sous réserve des présents Statuts et des dispositions du Mémoire de Placement Privé, les Actions du Fonds sont librement cessibles sauf à ou pour le bénéfice des Personnes qui ne sont pas éligibles comme Investisseurs Avertis ou qui sont des Personnes Non-Éligibles.

12.2. En cas de transfert régulier des Actions confirmé par l'inscription du nom du cessionnaire dans le Registre, le cessionnaire aura tous les droits et obligations du cédant, existant ou naissant à compter de ou après la date de transfert comme si le cessionnaire avait été initialement admis dans le Fonds à la place du cédant, avec effet à compter de la date du transfert en question. En cas de transfert d'une partie seulement des Actions d'un Actionnaire, les dispositions de la phrase qui précède s'appliqueront mutatis mutandis au pro rata. Aucun Actionnaire ne peut accorder de droits limités sur ses Actions ou le droit de percevoir des distributions, et, aucun Actionnaire ne peut disposer de, ou accorder un droit limité sur, tout autre droit susceptible de lui être conféré à rencontre du Fonds.

12.3. L'Associé-Gérant-Commandité doit organiser la cession ou le rachat des Actions (le cas échéant) de tout Actionnaire, si cet Actionnaire n'est pas ou cesse d'être un Investisseur Averti ou est ou devient une Personne Non-Éligible.

III. Valeur Nette d'Inventaire

Art. 13. Politique d'évaluation et calcul de la VNI

13.1. L'Associé-Gérant-Commandité adopte une politique consistant à évaluer les investissements du Fonds le dernier jour de chaque mois calendaire et à toute autre date fixée par l'Associé-Gérant-Commandité à son entière discrétion. La VNI sera déterminée par l'Agent Administratif sous la responsabilité de l'Associé-Gérant-Commandité conformément aux dispositions des présents Statuts et du Mémoire de Placement Privé.

13.2. La VNI du Fonds sera égale aux actifs bruts diminués du passif brut à la Date d'Évaluation. La VNI par Classe d'actions sera égale aux actifs bruts attribués à cette Classe diminués du passif brut attribué à cette Classe à la Date d'Évaluation. La VNI par Actions (si applicable) est déterminée en divisant la VNI correspondante à la Classe d'Actions concernée par le nombre d'Actions de cette Classe. Les Actions de chaque Série auront la même VNI par Action que les autres Actions de la même Série de la même Classe.

13.3. Les actifs et passifs du Fonds seront évalués conformément aux GAAP Luxembourgeois, afin de produire une VNI qui, de l'avis de l'Associé-Gérant-Commandité, reflète la juste valeur des actifs et passifs sous-jacents du Fonds. L'Associé-Gérant-Commandité peut, à son entière discrétion, prévoir que d'autres méthodes d'évaluation soient utilisées sur une base régulière si il considère qu'elles refléteraient mieux la juste valeur de tout actif ou passif du Fonds conformément au droit luxembourgeois. L'Associé-Gérant-Commandité peut, à son entière discrétion, prévoir des provisions au titre des frais, dépenses ou charges prévisionnelles et accrues, même si les GAAP Luxembourgeois n'imposent pas de telles provisions.

13.4. La valorisation des actifs du Fonds est révisée au moins mensuellement par l'Agent Administratif assisté de l'Associé-Gérant-Commandité et auditée à la fin de chaque année fiscale par le réviseur d'entreprises du Fonds et peut être révisée suite à cet audit. Les actifs du Fonds peuvent également être évalués annuellement par un expert indépendant afin d'indiquer à l'Associé-Gérant-Commandité si des actifs spécifiques nécessitent une réévaluation. Les informations ou événements communiqués après la publication de la VNI ne seront pris en compte qu'à titre prospectif dans les calculs futurs de la VNI et pourront constituer un élément de rapprochement dans les comptes annuels audités du Fonds.

13.5. La devise du Fonds est l'Euro. Les actifs et passifs non exprimés en Euro seront convertis en Euro aux taux d'échange applicables à la Date d'Évaluation en question tel que déterminé par l'Associé-Gérant-Commandité. Si un tel taux de change n'est pas disponible, le taux de change sera déterminé de bonne foi par ou selon des procédures établies par l'Associé-Gérant-Commandité.

13.6. Les actifs du Fonds comprennent:

1. toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts courus y afférents;

2. toutes les factures et billets payables sur demande et n'importe quel compte débiteur (y compris les produits de titres ou tout autre actif vendu mais non livré);

3. tous les titres, actions, obligations, billets à terme, titres de participation, obligations non garanties, droits de souscription, warrants et autres titres, instruments de marché financier et actifs similaires détenus ou contractés par le Fonds;

4. tous les intérêts courus sur les actifs portant intérêts et, sauf dans la mesure où ils sont compris ou reflétés dans le montant en principal de ces titres;

5. tous les titres de participation, dividendes en actions, dividendes en espèces, distributions en espèces à recevoir par le Fonds dans la mesure où le Fonds dispose d'informations raisonnables les concernant;

6. participations dans des obligations convertibles et autres obligations d'entreprises immobilières;

7. tous les propriétés et droits de propriété enregistrés directement ou indirectement au nom et pour le compte du Fonds;

8. les charges primaires du Fonds, y compris les coûts d'émission et de distribution des actions du Fonds, dans la mesure où elles n'ont pas été annulées, et dans la mesure où le Fonds doit être remboursé pour celles-ci;

9. la valeur de liquidation de tous les contrats à terme et option d'achat ou de vente dans lesquels le Fonds a une position ouverte; et

10. tous les autres actifs de quelque type et nature que ce soit, y compris les charges payées d'avance.

13.7. La valeur de ces actifs sera déterminée à la juste valeur sur la base des principes suivants:

(i) la valeur de n'importe quelle espèce en caisse ou dépôt, factures, préavis et acomptes reçus, dépenses prépayées, dividendes en espèce et intérêts déclarés ou courus comme mentionné ci-dessus et non encore reçus est estimée être le montant total de cela, sauf si cette valeur a peu de chance d'être payée ou reçue en totalité, auquel cas la valorisation doit être effectuée en opérant de telles réductions, si cela est considéré comme approprié dans un tel cas pour refléter la véritable valeur;

(ii) les titres cotés et échangés principalement sur un ou plusieurs marchés financiers reconnus seront valorisés à leur dernier cours connu à la date d'évaluation (et si ces titres sont cotés sur plus d'un marché, ils seront évalués au dernier cours connu sur le marché primaire);

(iii) les investissements dans des organismes de placement collectifs sous-jacents sont pris à leur dernière valeur nette officielle connue au Luxembourg au moment du calcul de la VNI du Fonds. Si une telle valeur n'est pas représentative de la juste valeur de tels actifs, alors, la valeur doit être déterminée par l'Associé-Gérant-Commandité sur une base de juste valeur. Les investissements, faisant l'objet de cours «acheteurs» et «vendeurs» sont valorisés au cours médian, sauf si il en est déterminé autrement par l'Associé-Gérant-Commandité;

(iv) les titres non cotés en bourse pour lesquels des valorisations de marché de gré-à-gré sont disponibles (incluant les titres cotés pour lesquels le marché primaire est un marché de gré à gré), doivent être valorisés à un cours égal au dernier cours tel que rapporté par une source externe reconnue de détermination de cours ou de valorisation;

(v) les propriétés ou droits de propriété enregistrés au nom du Fonds ou de n'importe laquelle de ses filiales, joint-venture ou affilié (Prise de Participation), aussi bien que les participations directes ou indirectes du Fonds ou de n'importe laquelle de ses participations dans des sociétés intermédiaires seront valorisés par un ou plusieurs évaluateurs indépendants, compte tenu du fait que le Fonds puisse ne pas pleinement tenir compte d'une telle valorisation si cela est dans l'intérêt du Fonds et de ses Actionnaires et compte tenu également qu'une telle valorisation puisse être établie à la fin de l'Exercice Fiscal sauf si il y a un changement de la situation économique générale ou à la condition que les propriétés ou droits de propriété concernées détenus par le Fonds ou n'importe laquelle de ses Prises de Participation, ou par n'importe quelle société immobilière sous contrôle nécessitant que de nouvelles valorisations soient effectuées dans les mêmes conditions que les valorisations annuelles, et

(vi) les autres titres ou instruments ou investissements, non échangés publiquement, pour lesquels des quotations de marché fiables ne sont pas disponibles, ainsi que les titres, instruments ou investissements pour lesquels le Fonds détermine de manière discrétionnaire que les méthodes de valorisation précitées ne représentent pas correctement la juste valeur de tels titres, instruments ou investissements, seront valorisés par l'Associé-Gérant-Commandité de bonne foi, en utilisant les méthodes qu'il considère comme appropriées, en considérant les standards de marché financiers applicables ou n'importe quelle édition postérieure de telles lignes directrices.

13.8. Les passifs du Fonds comprennent:

1. tous les emprunts, effets et dettes exigibles;

2. tous les intérêts encourus des emprunts (y compris les frais encourus au titre de l'engagement dans de tels emprunts);

3. toutes les dépenses payables ou encourues (y compris les dépenses administratives ainsi que les frais de conseil, de gestion, y compris les commissions de performance, de dépôt et les frais d'agent administratif);

4. toutes les dettes connues, présentes ou futures, y compris toutes les obligations contractuelles de paiement d'argent arrivées à maturité, y compris le montant de n'importe quelle distribution impayée déclarée par le Fonds;

5. une provision appropriée au titre des impôts futurs appliqués au capital et aux bénéficiaires à la Date d'Évaluation, telle que déterminée de temps en temps par le Fonds, et les autres provisions autorisées et approuvées (le cas échéant) par

l'Associé-Gérant-Commandité; ainsi une tout autre somme (le cas échéant) considérée par l'Associé-Gérant-Commandité comme étant une contribution appropriée en vue d'un passif quelconque éventuel du Fonds et;

6. tous les autres passifs de quelque type et nature que ce soit, reflétés conformément aux principes de comptabilité généralement acceptés.

Dans la détermination du montant de ces passifs l'Associé-Gérant-Commandité tient compte, eu égard aux dépenses à la charge de l'Associé-Gérant-Commandité sur sa commission de gestion, de toutes les charges à payer par le Fonds qui comprennent les frais de constitution, les frais, dépenses, remboursements et commissions payables à ses comptables, avocats, dépositaire et correspondants et tout autre agent employé par le Fonds, la rémunération des membres du conseil de gérance de l'Associé-Gérant-Commandité et leurs dépenses et leurs frais de voyage raisonnables en relation avec les réunions du conseil de gérance de l'Associé-Gérant-Commandité, les honoraires au titre des services juridiques et d'audit, les frais et coûts liés à l'enregistrement et au maintien de l'enregistrement du Fonds auprès d'agences gouvernementales ou de marchés réglementés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, les coûts des licences pour l'utilisation d'index, les coûts de reporting et de publicité, incluant les coûts liés à la préparation, traduction, impression, publicité et distribution du Mémoire de Placement Privé, des autres documents de vente, des rapports périodiques ou rapports d'enregistrement, les frais liés à la publication de la VNI et de toute information relative à la valorisation du Fonds, les coûts d'impression de certificats, le cas échéant, et les frais liés à l'émission de rapports aux Actionnaires, les frais liés à la convocation et à la tenue des réunions des Actionnaires et des conseils de gérance de l'Associé-Gérant-Commandité, les impôts et taxes ou prélèvements publics, et toutes les autres charges d'exploitation, y compris les frais d'achat et de vente d'actifs, les frais de transaction, le coût de publication des prix d'émission et de rachat, les intérêts, les frais bancaires, de courtage, de poste, d'assurance, les frais de téléphone et de fac-similé. Le Fonds peut calculer à l'avance les charges administratives et autres charges à caractère régulier ou périodique sur la base d'un montant faisant l'objet d'une estimation annuelle ou autre.

13.9. Pour les besoins du calcul de la VNI:

1. les Actions du Fonds devant être rachetées seront traitées comme existantes et prises en compte immédiatement après le moment précisé par l'Associé-Gérant-Commandité lors de la valorisation, et à partir de ce moment jusqu'à ce qu'il soit payé par le Fonds, le prix sera considéré comme étant une dette du Fonds;

2. les Actions du Fonds devant être émises par le Fonds seront traitées comme étant émises à partir du moment précisé par l'Associé-Gérant-Commandité lors de la valorisation et de ce moment jusqu'à ce que soit reçu par le Fonds leur prix est réputé constituer un passif du Fonds;

3. tous les investissements, soldes de trésorerie et autres actifs exprimés dans des devises autres que la devise dans laquelle la VNI est calculée, seront évalués après avoir tenu compte des taux de change en vigueur sur le principal marché régulé de ces actifs au jour de cotation précédant la valorisation; et

4. quand, à n'importe quelle période de valorisation, le Fonds s'est engagé à:

a. acheter n'importe quel actif, la valeur qui doit être payée pour un tel actif sera présentée comme une dette du Fonds et la valeur de l'actif à acquérir sera présentée comme un actif du Fonds;

b. vendre n'importe quel actif, la valeur qui doit être reçue pour un tel actif sera présentée comme un actif du Fonds et l'actif à être apporté ne sera pas inclus dans l'actif du Fonds;

sous réserve, cependant, que si la valeur exacte ou la nature d'un tel actif n'est pas connue lors de la période de valorisation, alors, sa valeur sera estimée par l'Associé-Gérant-Commandité.

13.10. L'Associé-Gérant-Commandité peut suspendre le calcul de la VNI ainsi que l'émission et le rachat des Actions de toute Classe ou Série dans l'un quelconque des cas suivants:

(i) lorsque des événements d'ordre politique, économique, militaire ou monétaire ou des circonstances échappant au contrôle, à la responsabilité et au pouvoir de l'Agent Administratif ou de l'Associé-Gérant-Commandité empêchent la cession des actifs de manière raisonnable ou normale sans porter gravement préjudice aux intérêts des Actionnaires;

(ii) lorsqu'il n'est pas raisonnablement possible de déterminer la VNI de manière exacte et dans le délai requis;

(iii) lorsque des restrictions des changes ou d'autres restrictions affectant les transferts de fonds rendent les opérations impossibles ou empêchent d'effectuer des achats et ventes des actifs du Fonds à des taux de change normaux;

(iv) pendant toute période durant laquelle une bourse, sur laquelle une partie substantielle des investissements du Fonds est cotée, est fermée en dehors des jours fériés normaux et des week-ends, ou durant laquelle les opérations y sont soumises à restrictions ou suspendues;

(v) pendant toute période durant laquelle, à la seule et entière discrétion de l'Associé-Gérant-Commandité, la cession par le Fonds d'une partie substantielle de ses investissements ne serait pas raisonnable ou possible;

(vi) lorsque les moyens de communication normalement utilisés pour déterminer le cours ou la valeur des Investissements ou des positions détenus par le Fonds ne fonctionnent pas, ou lorsque les prix ou valeurs des investissements détenus par le Fonds ne peuvent pas être établis de manière raisonnable ou rapide pour toute autre raison;

(vii) pendant toute période durant laquelle le transfert de fonds lié à la réalisation ou l'acquisition d'un investissement par le Fonds ne peut pas être effectué à des taux de change normaux;

(viii) lorsqu'il existe, de l'avis de l'Agent Administratif, une situation dans laquelle la cession des actifs du Fonds ou la détermination de la VNI ou de la VNI par Action ne serait pas raisonnablement possible ou porterait gravement préjudice aux intérêts des Actionnaires ne demandant pas le rachat;

(ix) si l'Agent Administratif estime raisonnablement nécessaire d'agir ainsi pour observer les lois et règlements relatifs à la lutte contre le blanchiment d'argent ainsi que les autres lois et règlements de même nature applicables au Fonds, aux Prestataires de Services, ou à leurs affiliés, filiales ou associés;

(x) pendant toute période durant laquelle le rachat d'Actions entraînerait une violation de ou un manquement aux termes d'un engagement contractuel conclu par le Fonds à des fins d'emprunt ou de gestion de trésorerie; et

(xi) lorsqu'est prise la décision de liquider ou de dissoudre le Fonds.

13.11. Aucune action ne peut être émise ou rachetée lorsque le calcul de la VNI est suspendu.

13.12. Toute suspension de l'émission ou du rachat d'Actions ou du calcul de la VNI ou tout changement y afférent, le cas échéant, seront publiés si approprié, par l'Associé-Gérant-Commandité. Tous les Actionnaires détenant des Actions qui font l'objet de cette suspension d'émission ou rachat ou de détermination de la VNI ou changement qui suit la suspension, seront notifiés dans les dix (10) Jours Ouvrables par l'Agent Administratif de cette suspension d'émission ou de rachat des Actions ou de calcul de la VNI ou changement qui suit une telle suspension.

IV. Administration et Surveillance

Art. 14. Pouvoirs de l'Associé-Gérant-Commandité

14.1. Les Actionnaires n'ont pas de manière générale le droit de participer à la gestion du Fonds. Le Fonds est géré par l'Associé-Gérant-Commandité, qui est toujours un actionnaire ayant une responsabilité illimitée du Fonds et qui est personnellement et solidairement responsable avec le Fonds de l'ensemble des passifs dont les actifs du Fonds ne peuvent répondre. Les Actionnaires ne doivent pas agir d'une manière contraire à l'exercice de leurs droits en tant qu'Actionnaires aux Assemblées Générales.

14.2. L'Associé-Gérant-Commandité a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir l'ensemble des actes d'administration et de disposition dans les limites de l'objet du Fonds, conformément à l'objectif d'investissement déterminé à l'Article 4 des présents Statuts et dans le Mémoire de Placement Privé.

14.3. Le Fonds est engagé vis-à-vis des tiers par la seule signature de l'Associé-Gérant-Commandité agissant par l'intermédiaire d'un ou plusieurs signataires autorisés, ou, par la signature individuelle ou les signatures conjointes de toutes autres personnes auxquelles un tel pouvoir a été délégué par l'Associé-Gérant-Commandité, dans les conditions que l'Associé-Gérant-Commandité détermine de manière discrétionnaire.

14.4. L'Associé-Gérant-Commandité a tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'Assemblée Générale. L'Associé-Gérant-Commandité jouit d'un droit de veto sur toutes les décisions de l'Assemblée Générale qui ont une incidence sur les droits du Fonds à l'égard des tiers et qui modifient les Statuts.

Art. 15. Délégation de pouvoir

15.1. L'Associé-Gérant-Commandité peut nommer des dirigeants, y compris un directeur général et un directeur général adjoint ainsi que tout autre dirigeant que le Fonds juge nécessaires pour l'exploitation et la gestion du Fonds. Ces nominations peuvent être annulées à tout moment par l'Associé-Gérant-Commandité. Les dirigeants peuvent ne pas être Actionnaires du Fonds. Sauf stipulation contraire des présents Statuts, les dirigeants ont les droits et devoirs qui leurs sont attribués par l'Associé-Gérant-Commandité. L'Associé-Gérant-Commandité peut de plus nommer d'autres agents, qui ne sont pas nécessairement des membres de l'Associé-Gérant-Commandité et qui auront les pouvoirs déterminés par l'Associé-Gérant-Commandité.

15.2. L'Associé-Gérant-Commandité peut créer périodiquement un ou plusieurs comités composés de membres de l'Associé-Gérant-Commandité et/ou de Personnes externes, auxquels il peut déléguer de manière discrétionnaire les pouvoirs et compétences qui lui semblent utiles.

Art. 16. Révocation de l'Associé-Gérant-Commandité

16.1. L'Associé-Gérant-Commandité peut être révoqué par décision de l'Assemblée Générale adoptée par un vote positif des Actionnaires représentant une majorité de 75% des voix exprimés et quand au moins 50% des droits de vote sont représentés. Une résolution de révocation de l'Associé-Gérant-Commandité peut seulement être adoptée en cas de:

(i) n'importe quelle action de l'Associé-Gérant-Commandité ou de n'importe quelle personne à qui l'Associé-Gérant-Commandité a délégué une partie de ses devoirs, qui a été déterminée par un arbitre ou par une décision rendue en dernier ressort par un tribunal compétent, comme constituant une fraude et qui n'a pas été remédiée dans les soixante (60) jours après sa notification ou sa communication à l'attention de l'Associé-Gérant-Commandité; ou

(ii) la détermination par un arbitre ou par un tribunal compétent que l'Associé-Gérant-Commandité ou n'importe quelle personne à qui l'Associé-Gérant-Commandité a délégué n'importe quelle part de ses devoirs a, par une faute intentionnelle ou une faute lourde, commis un manquement à une ou plusieurs dispositions des Documents du Fonds, et qui n'a pas été remédiée dans les soixante (60) jours après sa notification à l'attention de l'Associé-Gérant-Commandité;

Une telle résolution ne nécessitera pas le consentement préalable de l'Associé-Gérant-Commandité.

16.2. L'Associé-Gérant-Commandité ne peut pas être révoqué de ses fonctions de gestionnaire du Fonds dans d'autres cas, sauf quand il en est expressément prévu différemment par la Loi sur les Sociétés ainsi que par les présents Statuts.

16.3. Lors de la révocation de l'Associé-Gérant-Commandité, un nouvel Associé-Gérant-Commandité sera élu lors d'une Assemblée Générale avec les exigences de majorité spécifiées dans l'article 16.1 ci-dessus, qui substituera, sous réserve de l'accord préalable de la CSSF, l'Associé-Gérant-Commandité comme associé-gérant-commandité du Fonds par l'accomplissement de toutes les formalités appropriées et applicables et qui devra assumer les obligations de l'Associé-Gérant-Commandité comme associé-gérant-commandité du Fonds.

Art. 17. Le Dépositaire

17.1. Dans la mesure requise par la Loi FIS, le Fonds conclurera un contrat de dépôt avec un établissement financier luxembourgeois qui doit satisfaire aux exigences de la Loi FIS.

17.2. Le Dépositaire remplira les devoirs et responsabilités tel qu'énoncé dans la Loi FIS.

17.3. Les devoirs du Dépositaire prennent fin:

(i) en cas de retrait volontaire du Dépositaire ou sa révocation par l'Associé-Gérant-Commandité; dans un tel cas, l'Associé-Gérant-Commandité s'efforcera de nommer un nouveau dépositaire pour la Société dans les deux (2) mois de la date effective d'un tel retrait ou d'une telle révocation; ou

(ii) dans le cas où le Dépositaire ou le Fonds ont (a) été déclarés en faillite, (b) obtenus une suspension des paiements, (c) conclu un accord avec les créanciers, (d) été placés sous un contrôle de gestion ou toute procédure similaire, ou (e) été mis en liquidation; ou

(iii) quand la CSSF retire au Dépositaire ou au Fonds son agrément.

Art. 18. Conflits d'intérêts

18.1. Aucun contrat ou autre opération que le Fonds pourra conclure avec un autre fonds, société ou firme ne pourra être affecté ou entaché de nullité du fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou dirigeants de l'Associé-Gérant-Commandité aient un intérêt quelconque dans, ou soient administrateurs, associés, dirigeants ou salariés de cet autre fonds, société ou firme. Tout administrateur ou dirigeant de l'Associé-Gérant-Commandité qui est administrateur, associé, dirigeant ou salarié d'un fonds, d'une société ou d'une firme avec lequel le Fonds passe des contrats ou est en relation d'affaires ne sera pas, du seul fait de ce lien avec cet autre fonds, société ou firme, privé de son droit de délibérer et voter ou d'agir sur toute question liée à de tels contrats ou relations affaires.

18.2. Au cas où un administrateur ou dirigeant de l'Associé-Gérant-Commandité aurait dans une opération du Fonds un intérêt contraire aux intérêts du Fonds, cet administrateur ou dirigeant devra informer l'Associé-Gérant-Commandité de ce conflit d'intérêts et ne prendra pas part aux délibérations ou au vote concernant cette opération. Rapport devra être fait de cette opération, et de l'intérêt y afférent de cet administrateur ou dirigeant, à la prochaine Assemblée Générale.

18.3. L'expression «conflit d'intérêts», telle qu'employée dans le présent Article, ne s'applique pas aux relations ou intérêts se rapportant à une affaire, position ou opération concernant le promoteur du Fonds, les Prestataires de Services, les distributeurs ainsi que toute autre personne, société ou entité que l'Associé-Gérant-Commandité pourra déterminer périodiquement à sa discrétion.

Art. 19. Indemnisation

19.1. Le Fonds peut indemniser tout administrateur ou agent de l'Associé-Gérant-Commandité ou tout membre d'un comité du Fonds, et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs, eu égard aux dépenses raisonnablement encourues par l'un deux dans le cadre de tout(e) action, procès ou procédure auquel il peut être partie en sa qualité d'administrateur, d'agent de l'Associé-Gérant-Commandité ou de membre d'un comité du Fonds ou, à la demande du Fonds, pour avoir été administrateur, agent ou membre d'un comité d'une autre société par laquelle il ne peut pas être indemnisé, sauf si un jugement définitif le condamne pour faute lourde (gross negligence) ou faute intentionnelle (willful misconduct) à l'issue de l'action, du procès ou de la procédure en question; en cas de protocole transactionnel, l'indemnisation sera accordée seulement pour les matières couvertes par ce protocole pour lesquelles le Fonds a reçu confirmation de son avocat que la personne à indemniser n'a commis aucun manquement à ses devoirs.

19.2. L'Associé-Gérant-Commandité peut décider que les dépenses effectivement encourues par un administrateur ou agent de l'Associé-Gérant-Commandité ou tout membre d'un comité du Fonds conformément au présent Article peuvent être avancées à la partie indemnisée, sous réserve que cet administrateur ou agent de l'Associé-Gérant-Commandité ou membre d'un comité du Fonds rembourse les sommes avancées s'il est déterminé in fine qu'il n'a pas satisfait le niveau de diligence ouvrant droit à indemnisation.

19.3. Le droit à indemnisation susmentionné n'exclut pas d'éventuels autres droits dans le chef de tout administrateur ou agent de l'Associé-Gérant-Commandité ou tout membre d'un comité du Fonds.

19.4. Le Fonds peut également indemniser un tiers, y inclus (sans limitation) un conseiller en investissement, le Dépositaire, l'Agent Administratif, l'Agent de Registre, de Transfert et l'Agent Payeur et l'Agent de Domiciliation et leurs affiliés ainsi que leurs agents, gérants, administrateurs, actionnaires, employés respectifs, sur les actifs du Fonds pour toute responsabilité, action, procédure, requête, coûts, dépenses supportées ou annoncées du fait pour la personne concernée d'avoir agi en cette capacité sous réserve que cette personne ait agi dans le cadre d'instructions appropriées et conformément aux termes et conditions de l'accord contractuel en vigueur entre le Fonds et elle.

Art. 20. Réviseur d'entreprises agréé. Les données comptables contenues dans le rapport annuel établi par le Fonds sont contrôlées par un réviseur d'entreprises agréé nommé par l'Associé-Gérant-Commandité et rémunéré par le Fonds. Le réviseur d'entreprises agréé accomplit tous les devoirs prescrits par la Loi FIS.

V. Assemblées générales - Exercice Fiscal - Distributions

Art. 21. Représentation. L'Assemblée Générale représente l'universalité des Actionnaires du Fonds. Ses résolutions s'imposent à tous les Actionnaires du Fonds. L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations du Fonds, à chaque fois sous réserve du droit de veto de l'Associé-Gérant-Commandité.

Art. 22. Assemblées Générales des Actionnaires

22.1. L'Assemblée Générale se réunit sur convocation de l'Associé-Gérant-Commandité. L'Associé-Gérant-Commandité est également tenu de convoquer une Assemblée Générale dans le délai d'un (1) mois si les Actionnaires représentant 1/10^{ème} du capital en font la demande écrite accompagnée d'un ordre du jour indicatif.

22.2. Conformément au droit luxembourgeois, l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires se réunit au siège social du Fonds dans la ville de Luxembourg ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation, le premier mardi du mois de mai à 11.00 heures. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable au Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires se réunit le premier Jour Ouvrable suivant. La première Assemblée Générale annuelle se tiendra le jeudi 4 mai 2010 à 11:00.

22.3. D'autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieux, date et heure spécifiés dans l'avis de convocation correspondant.

22.4. Les Actionnaires se réunissent sur convocation de l'Associé-Gérant-Commandité à la suite d'un avis établissant l'ordre du jour envoyé par courrier recommandé au moins dix (10) jours calendaires avant l'assemblée à chaque Actionnaire, à son adresse portée dans le Registre. L'ordre du jour est préparé par l'Associé-Gérant-Commandité, excepté dans les cas où l'assemblée est convoquée à la demande écrite des Actionnaires, auquel cas l'Associé-Gérant-Commandité peut préparer un ordre du jour supplémentaire.

22.5. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale peut avoir lieu sans convocation.

22.6. L'Associé-Gérant-Commandité peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les Actionnaires pour pouvoir prendre part aux Assemblées Générales.

22.7. Les questions traitées lors d'une Assemblée Générale se limitent aux points figurant à l'ordre du jour (qui doit inclure tous les points contenus requis par la loi) et à leurs questions connexes.

22.8. Chaque Action, indépendamment de la VNI par Action, donne droit à une voix, conformément au droit luxembourgeois et aux présents Statuts. Seules les Actions entières confèrent un droit de vote.

22.9. Un Actionnaire peut agir à une Assemblée Générale en donnant une procuration écrite à une autre Personne, qui n'est pas nécessairement un Actionnaire.

22.10. Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les résolutions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées.

22.11. L'Associé-Gérant-Commandité jouit d'un droit de veto sur toutes les décisions de l'Assemblée Générale qui ont une incidence sur les droits du Fonds à l'égard des tiers et qui modifient les Statuts.

Art. 23. Exercice Fiscal. L'Exercice Fiscal du Fonds commence le premier jour de janvier et se termine le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 24. Distributions

24.1. Il n'est pas envisagé que le Fonds effectue des distributions. En dépit de ce qui précède, l'Associé-Gérant-Commandité se réserve le droit, à sa seule discrétion, à tout moment, de déclarer et distribuer aux Actionnaires des dividendes résultant de la disposition des Investissements du Fonds et autres actifs ou résultant des revenus perçus des Investissements du Fonds ou d'autres actifs.

24.2. Sauf disposition contraire des présents Statuts, chaque Actionnaire sera traité de manière égalitaire, en ce qui concerne les distributions, aux autres Actionnaires détenant des Actions de la même Série et de la même Classe, au pro rata du nombre d'Actions de la Série et de la Classe concernées qu'il détient. Dès l'émission, chacune des Actions confère à son propriétaire le droit de percevoir une part proportionnelle des distributions versées aux Actionnaires qui détiennent des Actions de cette Série et de la Classe concernée.

24.3. Le paiement des distributions se fait à l'adresse portée dans le Registre.

24.4. Les distributions sont versées en Euro.

24.5. Les distributions avant la dissolution du Fonds peuvent être effectuées en espèce ou (avec l'accord de l'Actionnaire concerné) par un apport en nature de titres ou autres actifs pour lesquels l'Associé-Gérant-Commandité demandera une évaluation à un expert indépendant. Après dissolution du Fonds, les distributions peuvent également comprendre (avec le consentement de l'Actionnaire concerné) certains titres et autres actifs du Fonds.

24.6. Un dividende déclaré mais non payé sur une Action ne peut pas être réclamé par le détenteur de cette Action après une période de cinq (5) ans à compter de l'avis y afférent, sauf si l'Associé-Gérant-Commandité a renoncé à l'application de ou a prolongé cette période pour toutes les Actions, et le dividende est retourné au Fonds à l'expiration de cette période. L'Associé-Gérant-Commandité a le pouvoir de prendre toutes les mesures nécessaires et d'autoriser toute action au nom du Fonds pour mener à bien cette réversion. Il ne sera versé aucun intérêt sur les dividendes déclarés dans l'attente de leur distribution. Il ne sera versé aucun intérêt sur un dividende déclaré par le Fonds qui le tient à la disposition de son bénéficiaire.

24.7. Le Fonds peut, à la discrétion absolue de l'Associé-Gérant-Commandité, procéder à des réinvestissements.

VI. Dispositions finales

Art. 25. Dissolution et Liquidation

25.1. Le Fonds peut être dissout à tout moment par une résolution de l'Assemblée Générale statuant avec un quorum représentant 50% des Actions émises et en circulation, adoptée à une majorité qualifiée de plus des deux tiers (2/3) des votes émis et sous réserve de l'accord de l'Associé-Gérant-Commandité.

25.2. La question de la dissolution du Fonds doit être soumise par l'Associé-Gérant-Commandité à l'Assemblée Générale lorsque le capital souscrit est devenu inférieur aux deux tiers (2/3) du capital minimum fixé à l'Article 5 des présents Statuts. L'Assemblée Générale statue, sans condition de quorum, à la majorité simple des voix exprimées à l'assemblée.

25.3. La question de la dissolution du Fonds doit en outre être soumise à l'Assemblée Générale lorsque le capital souscrit est devenu inférieur au quart (1/4) du capital minimum fixé par l'Article 5 des présents Statuts; dans ce cas, l'Assemblée Générale délibère alors sans condition de quorum, et la dissolution peut être prononcée par le vote des Actionnaires détenant un quart (1/4) des Actions représentées à l'assemblée.

25.4. La convocation à l'Assemblée Générale doit se faire de façon à ce que l'assemblée soit tenue dans le délai de quarante (40) jours à compter de la constatation que l'actif net du Fonds est devenu inférieur aux deux tiers (2/3) ou au quart (1/4) du minimum légal, selon le cas, conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés.

25.5. La liquidation est exécutée par un ou plusieurs liquidateurs, qui peuvent être des personnes physiques ou morales et qui doivent être agréées par la CSSF, nommés par l'Assemblée Générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

25.6. En cas de dissolution du Fonds, les boni de liquidation seront payés à chaque Actionnaire au pro rata du nombre d'Actions de la Série et de la Classe concernée qu'ils détiennent.

Art. 26. Modification des Statuts. Les présents Statuts peuvent être modifiés par l'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés.

Art. 27. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas spécifiquement régies par les présents Statuts sont régies par les dispositions de la Loi sur les Sociétés et de la Loi FIS.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice fiscal du Fonds commencera à la date de constitution du Fonds et se terminera le 31 décembre 2009.

2) La première Assemblée Générale annuelle se tiendra le 4 mai 2010 à 11.00 heures.

Souscription

Le capital souscrit du Fonds est souscrit comme suit:

1) Karoo Investment, susnommée, souscrit une (1) Action de Commandité ainsi qu'à une (1) Actions de la Série 1 de la Classe A.

2) Clearance Capital, susnommée, souscrit vingt-neuf (29) Actions de la Série 1 de la Classe A.

Le notaire instrumentant certifie le règlement des souscriptions pour un montant total de trente et un mille euros (€ 31,000).

Frais

Les frais supportés par le Fonds en conséquence de sa constitution sont estimés à environ trois mille six cents euros (€ 3.600.-).

Assemblée Générale

Les personnes susnommées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant dûment convoquées, ont immédiatement tenues une Assemblée Générale qui a pris les résolution suivante:

L'adresse du Fonds est fixée à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare ici qu'à la demande des personnes susnommées le présent acte est rédigé en anglais et suivi d'une traduction en français; à la demande des même comparants, en cas de contradiction entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise l'emportera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, lesdits comparants ont signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: J. Terblanche et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 avril 2009. Relation: LAC/2009/14074. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009048692/5770/1487.

(090056793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

UniGarantPlus: Reits (2012), Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglement des UniGarantPlus: Reits (2012), welches am 27. Februar 2009 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 27. Februar 2009.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009035259/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04874. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

UniGarantPlus: Reits (2012), Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement des UniGarantPlus: Reits (2012), welches am 27. Februar 2009 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 27. Februar 2009.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009035260/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04878. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

AstraZeneca Tika SNC, Société en nom collectif.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 123.398.

EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale des associés de la Société en date du 21 avril 2009, il a été décidé:

- de reconnaître la démission avec effet au 21 avril 2009 de Monsieur Jan-Olof Jacke, demeurant 9, V Mälarehamnen, S-15185 Södertälje, Suède, de sa fonction de gérant (A) de la Société;

- de reconnaître la démission avec effet au 21 avril 2009 de Monsieur Paul Van Baarle, demeurant au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, de sa fonction de gérant (B) de la Société;

- d'approuver la nomination avec effet au 21 avril 2009 de Monsieur Georges Dassonville, demeurant au 5, rue Henri Kirpach, L-8237 Mamer, Grand-Duché du Luxembourg, en tant que gérant (A) de la Société; et

- d'approuver la nomination avec effet au 21 avril 2009 de Monsieur Andrew Waters, demeurant au 20, Van Deventerlaan (c/o GlaxoSmithKline Consumer Healthcare B.V.), 3523 AE Utrecht, Pays-Bas en tant que gérant (B) de la Société.

Par ces résolutions les associés ont confirmé que le conseil de gérance sera dès lors composé de Monsieur Georges Dassonville et de Monsieur Andrew Waters en tant que gérant (A) et gérant (B) de la Société.

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé à Luxembourg, le 21 avril 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009049227/2134/25.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2009, réf. LSO-DD06959. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

Cesare Fiorucci Luxco, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.983.

En date du 30 janvier 2009, Cesare Fiorucci Luxco S.C.A. a racheté ses propres actions comme suit:

- 160 actions ordinaires de classe 1
- 53 actions ordinaires de classe 2
- 13 actions ordinaires de classe 3
- 48 actions ordinaires de classe 4

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2009.

Cesare Fiorucci Luxco S.C.A

Signature

Référence de publication: 2009046891/250/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01655. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

Captiva 2 Juna Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 109.778.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société le 13 mars 2009

Par résolutions adoptées en date du 13 mars 2009, l'associé unique de la Société a pris acte de la démission de Monsieur Renato Lavorato dont les fonctions de gérant de la Société ont cessé avec effet au 17 février 2009.

Suite à ces résolutions, le conseil de gérance de la Société se compose de la manière suivante:

- Madame Marie-Eve Nyssen, gérant; et
- Monsieur Ismaël Dian, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

Captiva 2 Juna Holding S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009048082/6671/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD02983. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

G.Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 72B, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 55.955.

Il se dégage d'une déclaration de succession de Madame Ingeborg Hannelore SCHUMANN, en son vivant infirmière, épouse de Monsieur Gaston Camille GARDUMI, née à Merzig (Allemagne) le 1^{er} octobre 1957, ayant demeuré en dernier lieu à L-5444 Schengen, 12, Hemmeberreg, décédée «ab intestat» à Perl (Allemagne) le 2 septembre 2006, signée en date

du 5 mars 2007 à Remich, que les cent (100) parts sociales détenues par la défunte dans la société G.LUX S. à r.l., ayant son siège social au 72B, route de Vin, L-5445 Schengen, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 55.955, ont été échues à Monsieur Gaston Camille GARDUMI, commerçant, né le 5 janvier 1956 à Luxembourg, demeurant au 84, Waistrooss, L-5445 Schengen.

Monsieur Gaston Camille GARDUMI, prénommé, est ainsi devenu l'associé unique de la société G.LUX S. à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2009.

Pour extrait conforme

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009046895/5770/22.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08609. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

Citio Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 130.962.

—
EXTRAIT

Suite à un contrat de transfert en date du 2 mars 2009, UBS AG, London Branch, une société soumise au droit suisse, agissant au travers de sa succursale de Londres, enregistrée sous le numéro de succursale BR004507 («UBS»), ayant son siège social sis au 1 Finsbury Avenue, London EC2M 2PA, a transféré à Statuto Lux Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, dont le capital social est de 12.500,- euros, les 750 parts sociales A que UBS détenait dans la Société, et ce avec effet au 9 mars 2009.

Suite à ce transfert, l'actionariat de la Société se compose comme suit:

- Statuto Lux Holding S.à r.l.:

* 1.499 Parts Sociales A

* 1 Part Sociale B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2009.

Pour le conseil de gérance

Par mandat

Maître Martine Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2009046896/5770/27.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00742. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090054031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

Skyros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 99.759.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/04/09.

Signature.

Référence de publication: 2009048425/318/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02939. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Elly SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 135.807.

Le bilan et l'annexe au 30.09.2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ELLY S.A.
Société Anonyme
Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009048372/45/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03137. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Skyros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 99.759.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/04/09.

Signature.

Référence de publication: 2009048424/318/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2009, réf. LSO-DD02287. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Walpont S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8606 Bettborn, 25, rue de Reimberg.
R.C.S. Luxembourg B 112.111.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WALPONT SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2009048375/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01928. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Oaktree Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8814 Bigonville, 34, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 121.026.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rombach, le 15 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009048464/1067/12.

Enregistré à Diekirch, le 14 avril 2009, réf. DSO-DD00118. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090055573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.
